

Abonnements par la poste

Edition quotidienne	
CANADA	\$ 6.00
E.-Unis et Empire Britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	2.00
E.-UNIS ET UNION POSTALE	3.00

LE DEVOIR

Directeur : HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, merc. 25 février 1931

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration
430 EST NOTRE-DAME

TELEPHONE: . . . HARbour 1241
SERVICE DE NUIT :
Administration : . . HARbour 1243
Rédaction : . . HARbour 3679
Gérant : . . HARbour 4897

L'affaire de l'élection de Saint-Joseph

Doit-on demander la formation d'une commission de la police?

Deux agents de police ont été arrêtés à la suite de la saisie des documents effectuée dans la nuit de dimanche à lundi au comité de l'un des candidats à l'échevinage dans le quartier Saint-Joseph. Ils ont comparu, hier, devant M. le juge Monet qui a fixé l'enquête au 5 mars. L'avocat de la défense désirait que l'on procédât immédiatement pour mettre fin au plus tôt à l'agitation créée par cet incident. La poursuite, en l'espèce le substitut du procureur général, n'était pas prête et le président du tribunal a tenu compte de ses objections.

Nous connaissons jusqu'ici une version de l'affaire; nous ne connaissons l'autre que le 5 mars. Il appert que les deux agents, même s'ils ont agi sans instruction de la part de leur chef et sans le tenir au courant de leurs actes, étaient munis d'un mandat de perquisition en bonne et due forme. On a dit que ce mandat avait été extorqué à un recordier en abusant de sa bonne foi. S'il en est ainsi, les justiciables se sentiront plus rassurés. Il est, en effet, inquiétant de savoir que des hommes revêtus d'une autorité si étendue et si délicate dans son exercice puissent livrer sans plus de précautions des mandats susceptibles de causer des préjudices sérieux, d'incarcérer des innocents ou d'autoriser des violations de domicile.

Il est heureux pour l'administration municipale actuelle que ce fonctionnaire ait été choisi par le gouvernement provincial et que ce ne soit pas elle qui l'a recommandé.

Prédite, on vient de le voir, par l'avocat de la défense, l'agitation n'a pas manqué de se produire. Avec un total insouci du fair play britannique qui veut que les accusés soient présumés innocents jusqu'à ce que leur culpabilité ait été prouvée, on met à profit l'incident pour réclamer la nomination d'une commission de police, ce qui priverait de toute autorité sur ce corps l'administration actuelle. Il ne serait pas surprenant que cette demande eût ses échos à Québec même où, selon les journaux, doit se débattre aujourd'hui la question du retrait du bill de Montréal.

Il vient d'être prouvé devant les tribunaux que lors de la dernière campagne municipale des citoyens, au nombre d'une quarantaine, ont été molestés, dans le quartier où se présentait l'ex-président de l'exécutif, par des agents qui prenaient leurs instructions directement d'un capitaine de détectives, soustrait à l'autorité de son chef.

Ce grave abus, clairement établi, n'a pas produit une agitation comparable à celle d'aujourd'hui, ni même la moindre agitation. Et pourtant il n'était que la suite logique du début de cette élection étrange. On avait vu alors le président de l'exécutif, par conséquent l'homme responsable au premier chef du bon ordre dans la ville de Montréal, féliciter des émeutiers qui venaient de disperser une assemblée de son adversaire. Dès ce moment, nous prévoyions les conséquences de cet acte et nous les dénonçons ici. C'était même (il est bon de ne pas laisser s'établir les légendes) le premier article, depuis l'affaire de la M. W. & P., où nous prenions à partie l'administration. Et sans ces procédés du président de l'exécutif, qui étaient une invite à l'anarchie, nous n'eussions pas jugé à propos d'intervenir dans l'élection, sauf pour rappeler que la transaction de la M. W. & P. eût pu être faite, avec un minimum d'habileté et de zèle, dans des conditions bien plus avantageuses pour les contribuables. Nous prévoyions dès cet incident les répercussions qu'il ne manquerait pas d'avoir et qui de fait se produisaient le jour de l'élection quand de paisibles citoyens étaient enfermés sans mandat et sans la moindre justification, uniquement parce qu'ils étaient soupçonnés de travailler en faveur de l'adversaire de M. Desroches.

Quelques mois auparavant, quand le chef Langevin était amené à la tête de la police, à la suite d'une enquête secrète et en retard de plusieurs années, nous émettions l'opinion que le public ne serait pas satisfait de la façon dont on avait procédé, qu'il voudrait savoir les raisons d'être des congédiements et de la réorganisation. Cette réorganisation fut, en réalité, fragmentaire, et nous n'avons pas une police dans laquelle il soit possible d'avoir pleine confiance parce qu'elle a été recrutée de tout temps par la politique.

Or nous pourrions avoir un autre régime policier depuis 1925. C'est à cette époque (le 14 mars) que M. le juge Coderre publiait son rapport que nous appuyions de toutes nos forces. Il y était recommandé que le conseil retint les services d'un chef de police hautement compétent et d'une réputation sans tache; que ce chef fût engagé non pas seulement durant bon plaisir, comme c'était alors le régime continué depuis, mais durant bonne conduite et qu'il eût droit, en cas de congédiement, de faire appel devant un juge de la Cour supérieure et de là devant trois juges de la Cour d'appel, le poids de la preuve devant retomber sur le conseil municipal.

M. le juge Coderre reconnaissait à l'administration municipale le droit de consulter les corps publics dans le choix d'un candidat; mais, disait-il, la loi ne permet pas au conseil d'abdiquer son autorité, si elle l'autorise, par contre, à donner une autorité absolue au chef sur ses hommes. S'il devait d'ailleurs subsister quelque doute à ce sujet, il serait facile, ajoutait-il, de la faire rectifier par le parlement de Québec.

On n'a malheureusement pas tenu compte de cet avis et depuis la police est restée dominée par les politiciens. Elle sert aujourd'hui les bleus comme, hier, elle servait les rouges. Il n'en peut être autrement, sans quoi tous les officiers supérieurs et les moindres agents doivent renoncer à tout espoir de promotion et craindre, avec raison, d'être cassés au grade ou mis à pied.

L'administration du temps avait à Québec des intelligences — s'il est permis de désigner ainsi des politiciens. Il ne fut pas alors question d'amender la charte pour faire état du rapport Coderre. Au contraire, le comité exécutif, soutenu, au moins tacitement, par les grands journaux à tendance ministérielle, s'appliqua à discréditer ce rapport, refusa le paiement des honoraires aux avocats qui l'avaient obtenu, et n'en appliqua pas les conclusions. Il dut, cependant, effectuer certains congédiements; et — c'est la vengeance du juge enquêteur — il doit rester aujourd'hui dans la police bien peu de ceux que le rapport avait stigmatisés.

Nous croyons que ce rapport coûteux, d'autant plus coûteux qu'il a si peu servi, devrait être appliqué, car indépendamment de l'affaire de Saint-Joseph, il est nécessaire que nous ayons un chef de police compétent, ferme, honnête, qui jouisse d'une autorité parfaite sur ses hommes qui soit maître absolu, chez lui, libre d'engager comme il le veut le personnel qu'il croit utile. Nous avons publié ici même il y a quelques semaines l'analyse d'un article sur la ville de Milwaukee, celle qui a

les meilleures statistiques de criminalité aux Etats-Unis, ce qui est attribué au fait que le chef de la police, nommé par le maire, ne peut être destitué qu'après enquête devant un magistrat et qu'il engage, seul, les hommes de son choix.

M. le juge Coderre se prononçait carrément contre la nomination d'une commission du genre de celle que l'on prône en première page de la Gazette de ce matin, parce qu'elle est contraire à l'esprit du régime démocratique. On reconnaît qu'il avait donné au moins quelques heures de réflexion et d'étude au problème; il n'est pas prouvé que ceux qui demandent cette commission en aient tous fait autant.

D'ailleurs, la cause des agents qui auraient saisi des pièces, munis d'un mandat extorqué, n'est pas encore entendue. C'est aller vite en besogne que de se fonder sur cette cause pour demander une réforme. Ensuite, si la commission de police était nécessaire pour Montréal, elle ne pourrait lui être imposée par le gouvernement de Québec sans qu'il l'adoptât également pour la police provinciale, sans cela il n'échapperait pas à l'accusation de partisanerie. M. Lanctôt n'inspire pas, en effet, plus de confiance que M. Houde et la police provinciale a trempé dans l'affaire du cabinet Valois, dans l'affaire du sous-chef Larasse et dans bien d'autres affaires et elle n'a jamais donné de très lumineuses preuves de sa compétence et de sa haute probité (admettons que le nouveau chef, M. Lalonde, a été presque constamment empêché par la maladie depuis sa nomination de fournir la mesure de sa valeur).

S'il est prouvé que des agents de police ont violé la loi et agi illégalement, comme l'établiront l'enquête du 5 mars et la contestation d'élection qui doit suivre, il nous semble qu'il sera plus que jamais temps de se remettre à l'étude du rapport Coderre, qui dort depuis six ans. On devrait même l'utiliser, au cas où les agents seraient exonérés.

Les gardiens de la paix doivent s'abstenir de prendre aucune part quelconque aux élections et les candidats doivent avoir toute liberté d'établir leur organisation, selon les dictées de la loi, et de conserver la propriété et le secret de leurs listes et de leurs renseignements. Sans cela, nos élections ressembleraient vite à celles de Chicago et les candidats devraient faire monter la garde par des apaches autour de leur comité. Mais, encore une fois, nous ne pouvons pas nous prononcer sur une affaire qui n'est pas encore jugée, pas plus que nous ne nous sommes prononcés dans le temps sur l'affaire Fitch, rappelée hier. Il s'agissait, cette fois, d'un candidat oppositonniste dans une élection provinciale, qui s'était fait voler ses listes et qui, de plus, fut en personne conduit au poste, avec 40 de ses organisateurs, dont son trésorier. M. Fitch fut élargi à 9 heures du matin; les quarante autres incarcérés ne furent libérés qu'à 2 heures de l'après-midi. Il a été impossible d'établir qui avait porté la plainte. La cause contre la ville de Montréal est encore pendante.

Louis DUPIRE

L'actualité

Sur un homme

L'une des choses que nous avons le plus déplorées chez nous, c'est l'absence de chefs possédant une belle culture intellectuelle, de l'ouverture d'esprit, et des connaissances générales autres que celles de leur métier. Et s'il était un endroit où cette carence se fit sentir plus qu'ailleurs, c'était à l'hôtel de ville. Concordia ne montrait aucun faible pour les échevins ou les fonctionnaires lettrés.

Il y a peu de temps il y a eu la nomination de M. Honoré Parent au poste de chef des services municipaux. Ce geste signifiait-il que l'aurore d'un jour plus ensoleillé pointait à l'horizon?

C'est un type bien spécial que celui de M. Parent. Jeune, il a déjà l'esprit pratique. Il sait prendre rapidement une résolution, voir un problème avec clarté, adopter sans hésitation la meilleure solution. Et cela veut dire de la netteté et de l'ordre dans les idées, et surtout beaucoup de connaissances.

Avocat, professeur de législation sociale, membre du contentieux de l'hôtel de ville, M. Parent a pu partout des éléments qui le rendent apte à remplir aujourd'hui le poste qui lui est échu. Il était au courant de sa besogne avant d'avoir à l'accomplir.

Mais à côté du chef des services municipaux, il y a l'intellectuel. Ce sera probablement une surprise d'apprendre que peu d'hommes sont aussi familiers, dans la ville de Montréal, avec les grands écrivains français, anglais ou russes. Dans sa bibliothèque choisie avec un goût judicieux M. Parent aime à passer ses heures de loisir. Il n'y aurait qu'à jeter un coup d'oeil sur les rayons pour voir qu'il n'y a que du meilleur. Une conversation sera suffisante pour constater que les lectures sont immensément variées, embrassant à peu près tout ce qui fut bien pensé et bien écrit, et que l'enthousiasme du connaisseur éclate à chaque pas.

M. Parent aime aussi la peinture, la sculpture, et surtout la musique, si délicatement délassante après les heures d'activité intense. Il en parle comme un initié aux initiés. Il en sait goûter toutes les joies.

Le plus beau don qu'on puisse remarquer chez ce lettré, c'est sa personnalité ouverte, franche, agréable. On le connaît depuis cinq minutes, il semble qu'on l'ait connu toute sa vie. Pas de barrière entre lui et son interlocuteur, morale ou intellectuelle, pas de vanité intéressée, de gêne, de morgue. La nature lui a été favorable; car plusieurs hommes bien doués ne peuvent s'épanouir, faute d'un entourage naturel qui coule du fond de l'être.

Souhaitons que la besogne lourde dont M. Parent est chargé lui laisse des loisirs assez étendus pour continuer à se cultiver, à fréquenter les grands auteurs qui résistent au plaisir, à augmenter ses connaissances générales déjà étendues et variées.

J. SEUR

La visite de Natchez

UNE INTERESSANTE ETAPE DE NOTRE VOYAGE EN LOUISIANE.

Nous passerons quelques heures à Natchez, avant d'arriver en Louisiane.

Natchez, qui est situé sur les bords du Mississippi, évoque comme beaucoup de ces pays le souvenir de nos explorateurs et de nos missionnaires. Natchez doit son existence à Bienville, il a été le théâtre d'un massacre célèbre. (Nous publierons prochainement d'importantes notices historiques à ce propos). Natchez, depuis sa fondation, a vécu sous six drapeaux différents: la fleur de lis de France, l'Union Jack, le drapeau espagnol, le premier drapeau américain, le drapeau de l'Etat souverain du Mississippi, le drapeau de la Confédération du Sud et finalement l'actuel drapeau des Etats-Unis. Natchez est aujourd'hui une ville d'un peu moins de vingt mille âmes qui garde de quel que chose de ses origines variées. On y voit l'ancien champ de parade des troupes françaises, anglaises et espagnoles, le site du vieux Fort Rosalie, etc.

Nous visiterons, le même jour que Natchez, le fameux cimetière de Vicksburg. Pour inscrire ces deux visites dans notre itinéraire, il a fallu ajouter à la route ordinaire un important crochet, mais la chose en valait la peine.

Rappelons brièvement que notre voyage comporte, après la course en chemin de fer coupée d'importantes arrêts, et la course en automobile en Louisiane, le retour en bateau sur le Gulf Stream et la Côte de l'Atlantique; rappelons que l'on part d'où l'on veut et que l'on revient comme l'on veut; rappelons encore que, pour tous les voyageurs de New-York et de la ligne New-York-Montréal, les prix sont les mêmes que pour Montréal et que, pour ceux qui choisissent Boston comme point de départ, le prix ordinaire n'est majoré que de \$8.

Pour tous renseignements supplémentaires, s'adresser au Service des Voyages du Devoir, 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: Harbour 1241). Voir, en une autre page, une annonce de caractère général.

Elle s'enlève toujours!

L'EDITION POPULAIRE DE L'ENCYCLOPEDIA SUR LE MARIAGE

Notre publication en édition populaire de l'Encyclopédie de S. S. Pte XI sur le Mariage répondant exactement à un désir très général.

Au moment où nous écrivons ces lignes, plus de 30,000 exemplaires de notre édition de l'Encyclopédie ont déjà été envoyés et rien n'indique que ce soit la fin.

Prix: 10 sous l'exemplaire, \$1 la douzaine, franco; \$7 le cent, \$30 le cinq cents, \$50 le mille — port en plus pour ces dernières quantités. Brochure de 48 pages, sous couverture: format commode, qui permet de glisser la brochure dans sa poche.

Adresser les commandes au Service de Librairie du Devoir, 430, rue Notre-Dame est, Montréal.

Bloc-notes

Près de M. Bennett

Au temps où M. Woodrow Wilson était président des Etats-Unis, il prit pendant quelques années comme conseiller, confident et ami intime le colonel House, du Texas, avec lequel il se brouilla ensuite. A l'époque où il était bien en cour, le colonel House était le personnage à circonvier si l'on voulait avoir l'oreille du président ou même l'approcher. Présentement, M. Bennett a, paraît-il, son colonel House, lui aussi, — et qui s'appelle W.-D. Herridge. M. Herridge est un avocat d'affaires, à Ottawa, ancien libéral, jadis très lié avec M. King au temps où celui-ci était premier ministre du pays. Lors de l'incident Byng, en 1926, — on se rappelle le rôle du gouverneur général lorsque survint la crise parlementaire qui porta M. Meighen temporairement à la tête des affaires nationales, — M. Herridge se sépara de M. King, parce qu'il n'avait pas les mêmes opinions que celui-ci sur le rôle constitutionnel du gouverneur général et en tenait pour le droit de lord Byng de se comporter comme il le fit en refusant la dissolution du parlement à M. King. Depuis, M. Bennett a pris M. Herridge comme conseiller, — dans la mesure où il accepte des conseils; il s'en est fait accompagner partout pendant la dernière élection générale, il l'a amené avec lui à Londres pour la conférence impériale et aussi à Washington ces semaines-ci. L'on a même sérieusement prétendu que M. Bennett pense à faire de M. Herridge le successeur de M. Massey, à la légation du Canada aux Etats-Unis. Les conservateurs de vieille roche, qui voient avec ombrage M. Herridge, ancien libéral, si près de M. Bennett qu'on a pu dire de lui qu'il est le colonel House de l'administration présente, ne se cachent pas pour faire entendre que si le premier ministre délègue M. Herridge à Washington, il commettra une grave erreur. Et la Gazette de Montréal, après avoir félicité M. Bennett d'envoyer M. Ferguson à Londres, insinue que, pour le poste de Washington, il faut "un homme de grande expérience dans la vie publique canadienne, bien connu et respecté par les Canadiens et capable de marquer de sa personnalité l'ambassade canadienne". On interprète cela comme un avis à M. Bennett que M. Herridge ne saurait être nommé là-bas sans déplaire à un élément conservateur nombreux. M. Herridge, lui, garde le silence — comme le colonel House, jadis.

Le retour de M. Lapointe

Retenu à l'hôpital, à Baltimore, pendant des semaines, à la suite d'une fort grave opération, M. Lapointe, ancien ministre de la justice, vient de rentrer au pays. Les journalistes n'ont pu l'interviewer hier, vu l'état de son passage à Montréal, vu l'heure matinale où son convoi entra en gare. La convalescence de M. Lapointe, déjà longue, n'est pas tout à fait terminée; et il est assez peu certain qu'il puisse prendre une part très grande aux travaux de la session qui s'ouvrira le 12 mars. De 1921 à 1930, M. Lapointe a fourni une lourde tâche, même épuisante à de certaines périodes, — ainsi quand, pendant plusieurs mois, il dut remplacer M. King, au début de 1926, à la direction du parti libéral aux Communes, alors qu'en réalité ce parti ne pouvait garder le pouvoir sans le concours des députés progressistes. A cette époque-là plus que jamais auparavant, M. Lapointe témoigna d'un tact, d'un sens diplomatique, d'un jugement et d'un bon sens remarquables. Le moindre écart et le ministre King, dont le chef avait lui-même été défilé, — ce qui le tenait loin de la Chambre, provisoirement, — aurait été mis en minorité. L'on vit alors quel chef fut M. Lapointe, sa loyauté envers ses collègues et envers M. King en particulier, ainsi que son grand désintéressement et son manque total d'ambition personnelle. Les séjours qu'il a faits à l'étranger pour y représenter le Canada, soit à Londres, soit à Paris, soit à Genève, ont chaque fois accru son prestige et celui de son pays. Il est sorti de puis des années du groupe des politiciens pour passer dans les rangs des hommes politiques de premier plan. Aussi, sans distinction de partis, les Canadiens souhaiteront son complet rétablissement et son prompt retour à la vie publique active.

Juste réflexion

L'on a offert il y a peu de temps à un avocat en vue de Montréal le poste laissé vacant à la commission fédérale des chemins de fer par M. Thomas Vieu, démissionnaire. Cet avocat n'a pas cru devoir l'accepter, parce qu'il ne veut pas abandonner la pratique du droit. C'est été une nomination de premier ordre. Ce refus ajourne d'autant le remplacement de M. Vieu par un commissaire choisi chez les conservateurs. Le correspondant à Ottawa de l'Action Catholique, de Québec, dit à ce sujet, avec justesse: "Tant mieux si le retard doit aboutir à une nomination parfaite." Il nous faut à la commission des chemins de fer un homme de première valeur, un homme intelligent, sans doute, mais actif aussi, laborieux, un homme compétent de toutes manières. Il s'agit, qu'on ne l'oublie pas, d'une fonction qui demande des aptitudes spéciales. Tel qui ferait un bon juge pourrait être un piètre commissaire, faute de goût pour le détail, la multiplicité

A Québec

Le bill de Montréal et Bourinot

La Chambre peut-elle refuser aux parrains du bill de le retirer? — M. Bouchard rendu perplexe par M. Duplessis

MM. HOUDE ET LAFERTE EN VEINE D'AMABILITES

(par Alexis GAGNON)

Québec, 24. — La Chambre est allée à la pêche hier après-midi. Ce fut une journée charmante, passée dans la quiétude profonde aux pêcheurs à la ligne. M. Laferte conduisait ses collègues aux bons endroits où ça mordait, et tout le monde s'est entendu à merveille. Le ministre était suave, prévenant, d'une excellent humeur. M. Houde était d'excellent humeur et trouva des mots aimables pour le ministre et son assistant, M. Arthur Richard.

Les députés ont taquiné le masquignon, l'achigan, la barbotte, la perchaude. Ils ont regardé, non sans un vif intérêt, évoluer le marsouin mais sans trop s'approcher; car le ministre leur a dit que c'est un mammifère détestable. Le gouvernement avait proclamé qu'il leur offrirait une prime de deux dollars pour chaque marsouin occis; on fit une grande publicité à l'effet de faire, mais le marsouin impudent n'a pas paru effrayé. L'an dernier, M. Laferte nous avait appris qu'un aviateur célèbre avait étudié leurs moeurs et coutumes; mais l'aviateur n'a pas encore publié ses mémoires. Il a donné sa note assez salée, vu qu'il a survolé le Golfe.

Le chef de l'opposition a montré une telle politesse envers le ministre de la colonisation que le premier ministre en est resté tout surpris. M. Laferte paraissait étonné; et quand le chef de l'opposition lui a glissé un brin de compliments ainsi qu'à son sous-ministre, M. Richard, le ministre trouva M. Houde fort gentil et le laissa voir.

M. Duplessis a soulevé un point d'ordre qui cause des soucis au président, M. Bouchard. M. Francoeur présente un avis pour fixer la date à laquelle seront étudiées les résolutions du bill des grands ponts. Or, comme ces résolutions ne sont pas encore imprimées, M. Duplessis affirme que la Chambre ne peut rien décider sans avoir au préalable le texte des résolutions.

Le premier ministre s'est opposé avec grande énergie à cette théorie. Car autrement, le gouvernement serait obligé de faire connaître sa législation aux députés, bien avant de la faire adopter. Cela pourrait avoir des conséquences déplaisantes pour la tactique. Mais, par ailleurs, a-t-on fait entendre, c'est que la Chambre a le droit de voter une mesure qu'elle ne connaît pas officiellement? A-t-on le droit de forcer un député à voter sur une mesure dont il ignore officiellement tout? L'affirmation serait dangereuse, car un bill pourrait, par exemple, être entaché de haute trahison, et le député, sans le savoir, se rendrait coupable du crime.

Ennuyés cas de jurisprudence parlementaire qui incombe à M. Bouchard de scruter profondément, d'étudier avec soin et de décider avec sagesse, ces jours-ci, car il a demandé du temps pour rendre réponse.

Il est un autre cas bien plus intéressant qui sollicite, ces jours-ci, les lumières de nos députés. Le premier ministre et ses amis s'agitent les dents à la seule pensée du bill de Montréal. Les ministères ont décidé de faire à M. Houde un débat bien conditionné, de passer de force en comble au crible l'administration de Montréal, et peut-être d'introduire dans le bill ces suaves amendements qu'on connaît.

Mais l'opposition flairait sans doute le vent; la chose d'ailleurs était facile, car certains ministères manifestaient presque ouvertement de leurs bonnes intentions. La cité de Montréal, marraine du bill, a décidé de l'abandonner. Il restait un espoir: refuser au parrain du bill à la Chambre la permission de le retirer, ainsi qu'il appert à la règle 438. Par contre, la règle 548 décide que "La Chambre ne peut procéder à l'adoption d'un bill privé quand les promoteurs de ce bill ont déclaré l'abandonner".

presque infinie des éléments à considérer pour asseoir une décision équitable. Et qu'on n'oublie pas non plus que le titulaire à choisir contribuera dans une large mesure à déterminer l'opinion que se forment de nous tous ceux, — à commencer par ses collègues, — qui viendront en contact avec lui. La commission des chemins de fer se compose de plusieurs commissaires anglo-canadiens et d'un seul commissaire canadien-français. Que l'un des commissaires anglo-canadiens soit inférieur, cela n'y paraît guère. Mais pour le commissaire canadien-français c'est tout à fait différent. Cela doit se comprendre sans qu'il soit nécessaire d'insister davantage". En fait, il en dépend de nos ministres canadiens-français de choisir un candidat qui ne soit pas seulement un ami politique ayant rendu des services au parti, mais qui ait une réelle valeur. Et, comme le dit l'Action Catholique, "si le successeur de M. Vieu n'est pas de taille, c'est à eux qu'il faudra s'en prendre", car c'est eux qui devront le désigner à M. Bennett.

G. P.

A l'article suivant, toutefois, il est dit que d'autres personnes peuvent, sur pétition exposant les motifs qui justifient leur intervention, être autorisées à continuer les procédures des promoteurs, lorsque ces personnes ont des droits ou intérêts semblables à ceux des promoteurs, ou ont la même qualité qu'eux.

Or, personne ne prétendra qu'un député de Montréal, par exemple, a même qualité et autant d'intérêt que le conseil municipal à présenter ce même bill. En résumé, un bill privé est la propriété de son promoteur, qui en fait ce qu'il veut.

Ministériels et oppositionnistes consultent Desjardins, le grand auteur de droit parlementaire, et le président lui-même a lu de vieux grimoires où sont consignés d'énormes annales de jurisprudence aussi inutile que savante. Ce sera un beau spectacle que le débat, alors que nos députés vont bourinoter leur saoul.

Un bill pour des ponts

Au début de la séance, hier après-midi, M. J.-N. Francoeur, ministre des Travaux Publics, présente en première lecture le bill des ponts. Aussitôt, M. Duplessis demande des explications.

M. Francoeur répond qu'il n'est pas obligé de donner des explications à la première lecture.

M. Duplessis cite à l'encontre de cette affirmation, un article des règlements de la Chambre. M. Francoeur accède alors à la demande du député des Trois-Rivières et déclare qu'il s'agit de la construction des ponts de Sorel, Yamaska, Ile d'Orléans, etc.

M. Duplessis. — Sont-ce des ponts de péage?

M. Renaud. — Des pont pour gagner les élections?

M. Taschereau. — Oh! nous les gagnerons quand même.

M. Duplessis cite des articles pour étayer sa demande pour plus amples détails et affirme qu'on ne peut présenter un bill en première lecture s'il n'est d'abord imprimé. Il demande la décision de l'orateur sur le point d'ordre soulevé.

M. Taschereau répond que M. Francoeur a déjà donné les explications demandées.

M. Duplessis riposte que les renseignements ne sont pas suffisants, et il insiste pour obtenir une décision du président.

M. Taschereau proteste que M. Duplessis a déjà parlé trois fois sur la question, mais M. Duplessis dit qu'il a toujours le droit de demander la décision du président.

Ce voyant, M. Francoeur ne pousse pas les hostilités plus loin, et déclare que les nouveaux ponts seront des ponts de péage, tout probablement.

On vote le bill en première lecture.

Le gouvernement répond ensuite à plusieurs questions. Comme le premier ministre appelle certains numéros, puis les retire pour passer à d'autres, M. Joseph Renaud, député de Laval, dit d'un ton philosophique:

— Ça va mal dans la cabane.

Question complexe

M. Francoeur donne alors avis des résolutions pour le bill des ponts discuté auparavant.

M. Duplessis affirme que le ministre n'a pas le droit de demander de fixer une date pour l'étude d'un bill, quand ces résolutions ne sont pas encore imprimées.

Le premier ministre entre alors dans une discussion animée avec M. Duplessis et allègue la coutume. Pendant la discussion le président et le greffier de la Chambre, M. L.-P. Geoffrion, se sont consultés. M. Duplessis en appelle à la décision de M. Bouchard. Ce dernier répond que la question est fort complexe et importante et il prend la demande en délibéré. On ajourne alors l'avis de motion à une autre séance.

La route Montréal-Mont-Laurier

Le Dr Ernest Poulin, député de Laurier, présente ensuite la motion suivante: "Que vu le besoin dans lequel se trouvent les colons des régions de colonisation du nord de Montréal, vu l'importance qu'il y a d'établir une grande voie de communication directe entre Montréal et la région de l'Abitibi, et de rendre plus facile l'exploitation de la forêt qui recule vers le nord, vu aussi le manque dans la région ouest de cette province d'un parc où le public puisse aller chasser et pêcher, cette Chambre invite le gouvernement à prolonger immédiatement la route Montréal-Mont-Laurier jusqu'à la principale route est-ouest de l'Abitibi et à créer sur le parcours de cette route nouvelle un parc réservé comme endroit de pêche et de chasse pour les citoyens de la province."

M. Poulin insiste sur la nécessité de relier au plus tôt Mont-Laurier à Senneterre, Montréal à l'Abitibi, Hull à Amos. Ces améliorations seraient en somme faciles, car il suffirait de 80 milles de chemin pour relier ces routes.

(Suite à la 2ème page)

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A. B. C." et de la "C. D. N. A."

La Chambre discutera le retrait du bill de Montréal

Désistement formel auprès du comité des bills privés ce matin par MM. Houde, Saint-Pierre et Biggar — M. Plante en demande l'étude — "Le comité n'a pas le droit d'accorder le retrait du bill, déclare le président, il n'a qu'à faire un rapport à la Chambre"

Québec, 25 (D. N. C.). — Le comité des bills privés a tenu ce matin, pour entendre la discussion du bill de Montréal.

L'opposition était au complet et M. Taschereau était accompagné de tous ses députés de Montréal et d'un renfort substantiel de députés ruraux. Chacun s'attendait à une esbrouffe et que le premier ministre et le chef d'opposition lanceraient des brocards. Mais tout s'est passé paisiblement.

Au début de la séance, M. le docteur Gustave Lemieux, président du comité, a appelé le bill de Montréal. Me Guillaume Saint-Pierre, avocat en chef de la ville de Montréal, s'est levé et a déclaré: "M. le président, je comparais pour la ville de Montréal qui déclare abandonner sa demande et s'en désister. Je comparais à titre d'avocat de la cité et je suis secondé par le leader du conseil, M. Biggar, ici présent."

M. Peter Bervitch engage la discussion et prétend qu'il faut produire une résolution du conseil municipal, à cet effet.

M. Duplessis riposte que point n'est besoin de résolution. M. Saint-Pierre est l'avocat de la ville de Montréal et M. Biggar, le leader du conseil. Ils déclarent représenter le conseil municipal et le comité n'a pas la moindre raison de mettre leur parole en doute, à moins d'infirmer qu'ils manqueraient de loyauté. M. Bervitch affirme de nouveau qu'il faut une résolution du conseil.

M. Duplessis: Lorsqu'il y a désistement d'une procédure avant qu'il y ait jugement rendu, les procureurs au dossier peuvent signer chacun un désistement sans autre procédure.

C'est le même principe qui s'applique dans le cas présent. Le bill n'a pas encore été étudié et les promoteurs ont le droit de l'abandonner et le comité est obligé d'accepter leur déclaration.

M. Aldéric Blain, député de Dorion, rappelle que, chaque année, des promoteurs de bills viennent déclarer par leur avocat qu'ils abandonnent le bill et le comité déclare le bill abandonné sur la seule déclaration des avocats.

M. Gustave Lemieux demande alors s'il y a des citoyens qui s'opposent au retrait du bill. Personne ne se lève. M. le docteur Anatole Plante, député de Mercier, suggère alors que M. Camille Houde, parrain du bill, donne les raisons du retrait du bill.

DECLARATION DE M. MOUDE

M. Houde déclare que le conseil municipal a décidé, lors de sa dernière séance, d'abandonner le bill de Montréal.

"Comme parrain du bill, je déclare que je l'abandonne".

M. Plante soutient qu'il est dans l'intérêt de Montréal que le bill soit

L'entente navale franco-anglaise

SON IMPORTANCE ET SES CONSÉQUENCES

Paris, 25 (S. P. A.). — L'entente navale conclue par les représentants de la France et de la Grande-Bretagne augmente considérablement l'espoir d'une solution du problème de la limitation des armements navals européens.

Le départ pour Rome du secrétaire des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, M. Arthur Henderson, et du premier lord de l'Amirauté, M. A. V. Alexander, paraît indiquer qu'on a trouvé une formule susceptible d'acceptation par l'Italie.

Rome, 25 (S. P. A.). — Dans les milieux au courant de ces choses, on croit tout à fait possible le règlement de la question des armements navals de la France et de l'Italie au moyen de l'entente conclue entre la France et la Grande-Bretagne.

Une commission des hôpitaux

Au sujet des hôpitaux, M. Savinac a suggéré la nomination d'une commission qui étudierait toutes les requêtes adressées à la ville et ferait rapport dans chaque cas. Cette commission serait en mesure d'étudier la situation en général et de proportionner les contributions aux besoins réels des hôpitaux et aux disponibilités de la ville.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HARBOUR 1241)

Délégations à l'hôtel de ville

PLUSIEURS REQUÊTES PRÉSENTÉES AU COMITÉ EXÉCUTIF

Plusieurs délégations se sont présentées ce matin devant le comité exécutif.

Une délégation de la Montreal Children Hospital, présentée par l'échevin O'Connell, a demandé une souscription de \$125,000. On veut reconstruire cet hôpital, au coût de \$400,000; la province a déjà souscrit \$125,000.

Une délégation de l'Hôtel-Dieu a demandé une souscription suffisante pour établir une section de 200 lits pour les malades indigents de Montréal. On n'a pas précisé de somme, mais un rapport détaillé sera envoyé au comité exécutif.

Le Laurentian Sanatorium, de Ste-Agathe, pour tuberculeux, est dans une situation financière difficile. Une délégation de cette institution a demandé au comité de lui suggérer un moyen d'y faire face, étant donné que 90 pour cent de leurs malades sont de Montréal. M. Bray leur a dit d'envoyer leur bilan et que l'on verra ce que la ville peut faire.

L'Est Central Commercial Inc. est venue demander à la ville d'acheter le site de l'école Montclair; l'école qu'il faudra reconstruire serait mieux placée ailleurs, prétend-il; d'autre part, la ville pourrait restaurer l'édifice incendié de manière à y installer un garage qu'elle louerait partie à la Provincial Transport et partie au tramway pour leurs autobus; on pourrait installer des bureaux des travaux publics aux étages supérieurs.

Le Conseil des Métiers de la construction est venu s'enquérir de la raison pour laquelle la ville ne paie pas les salaires auxquels sont tenus les entrepreneurs des travaux de la ville; les salaires payés aux ouvriers par la ville seraient 25 p. c. plus bas que ceux payés par les entrepreneurs. Ils alléguent que la ville s'était engagée à remédier à cet état de choses l'an dernier et que rien n'a été encore fait.

Le comité exécutif a promis à toutes ces délégations d'étudier leurs demandes.

Ils appuieraient Raskob

New-York, 25 (S. P. A.). — Le New-York Times annonce aujourd'hui que les trois derniers candidats démocrates à la présidence des Etats-Unis appuieraient John J. Raskob, président du comité national, qui veut amener le parti à se déclarer contre la prohibition. Alfred E. Smith, John W. Davis et James M. Cox assisteraient tous trois à la réunion du comité national, le 5 mars, pour appuyer une résolution qui demanderait carrément le rappel du dix-huitième amendement ou le retour du contrôle de la vente des alcools par les Etats. Si le comité adopte une résolution condamnant ainsi la prohibition, il faudra que cette résolution soit ensuite adoptée par une convention avant qu'elle puisse être insérée dans le programme du parti.

Le vice-roi arriverait vers le 3 avril

Ottawa, 25 (D.N.C.). — On s'attend à ce que le gouverneur général du Canada arrive au pays vers le 3 avril. M. Mulvey s'occupe actuellement des préparatifs. On organisera un train spécial devant transporter les ministres, les juges de la Cour Suprême et les hauts dignitaires.

On ne sait pas encore exactement dans quel port le gouverneur débarquera. On croit toutefois que ce sera à Halifax, comme on l'a annoncé précédemment.

Un journaliste indien condamné à la prison

Admadabad, Inde, 25 (S.P.A.). — Le professeur Kumarappa, qui appartient à l'université nationale fondée par Gandhi dans cette ville, vient d'être condamné à un an d'emprisonnement pour avoir refusé de verser au gouvernement 400 roupies en gage de "bonne conduite" cette année. Le professeur est un des collaborateurs du journal de Gandhi, "Young India".

Les funérailles de l'abbé Patrice Gauthier

Highgate, Vt., 25 — Les restes mortels de l'abbé Patrice Gauthier arriveront à Highgate aujourd'hui et seront exposés en chapelle ardente au presbytère.

Demain, à 2 heures, le corps sera transporté à l'église où il demeurera exposé jusqu'à l'heure des funérailles qui auront lieu le lendemain à 10 heures.

L'inhumation aura lieu dans le cimetière paroissial.

Nouveau parti politique agricole

Saskatoon, 25 (S. P. C.). — Il se peut que la naissance d'un nouveau parti politique agricole de la Saskatchewan marque, ce soir, le congrès annuel de la section Saskatchewan des Fermiers-Unis du Canada. En vertu de leur programme, les congressistes, ce soir, détermineront par scrutin leur attitude politique. Au congrès de 1930, le projet de formation d'un nouveau parti n'a été rejeté que par huit voix.

Pour dégager l'entrée de la salle de concerts

M. Bray a annoncé que l'on étudiait actuellement un projet d'expropriation de la rue Saint-Denis en face de la salle de concerts du "Conservatoire National de Musique"; on y ferait un parc pour dégager l'entrée du Conservatoire et à la circulation les soirs de concert.

L'immigration canadienne aux Etats-Unis

LE BILL JENKINS LA RESTREINT PENDANT DEUX ANS A 4,125 PERSONNES PAR AN

Washington, 25 (S. P. C.). — On croit que la Chambre des représentants étudiera vendredi ou samedi le bill Jenkins, en vertu duquel l'immigration canadienne aux Etats-Unis serait limitée pendant deux ans à 4,125 personnes par an.

Dans son rapport à la Chambre, le comité auquel a été confié le bill rappelle d'abord que les autorités canadiennes ont pris des mesures pour empêcher la pénétration au Canada d'émigrants américains susceptibles d'enlever du travail à des Canadiens. Il affirme ensuite que la mesure que propose le bill Jenkins bénéficierait au Canada parce qu'il empêcherait les Etats-Unis d'enlever au domaine de nombreux jeunes gens d'avenir. Les Canadiens établis aux Etats-Unis, continue le rapport, et il y a dans ce pays plus de 2,500,000 personnes de naissance ou d'ascendance canadiennes, ne peuvent pas se plaindre du fait que les Etats-Unis adoptent autant que possible les méthodes du Canada. Les Canadiens sont apparentés à la majorité ethnique du peuple américain, qui s'en rapprochent sous le rapport des institutions, de la langue et de leur désir de vivre en paix avec leurs voisins. Mieux encore, ils s'opposent fermement à former chez eux une race mixte, et peut-être encore mieux que nous ils savent que ce qu'on appelle le "melting pot" des Etats-Unis a débordé et qu'aujourd'hui nous en souffrons considérablement.

Vous ne mettez pas ça rétro-actif, j'espère?

Les autres articles jusqu'à 16 ont été adoptés. L'étude du bill se continue.

Une exposition agricole

POUR LES COMTES DE SAINT-HYACINTHE, DE BAGOT ET DE ROUVILLE

Saint-Hyacinthe, 25 (D.N.C.). — Il y aura désormais à Saint-Hyacinthe, à partir de cette année, une exposition agricole régionale, qui intéressera à la fois les trois comtes de Saint-Hyacinthe, de Bagot et de Rouville. Cette exposition aura lieu durant la première semaine de juillet. Un octroi annuel de \$5,000 a été accordé par le ministère de l'Agriculture de Québec, à la Société d'Agriculture du comté de Saint-Hyacinthe, pour aider à la tenue de l'exposition. Les prix distribués aux exposants atteindront un total de \$5,000. En plus de l'octroi du gouvernement provincial, la cité de Saint-Hyacinthe sera invitée à contribuer pour \$1,000 chaque année au fonds de l'exposition et les trois comtes de Saint-Hyacinthe, Bagot et Rouville, pour \$400 chacun. Des instances seront aussi faites auprès du ministère fédéral de l'Agriculture pour qu'il accorde un octroi annuel de \$2,500 à l'exposition régionale. L'exposition annuelle du comté de Saint-Hyacinthe aura lieu, cette année, les 29 et 30 juin, et l'exposition régionale les 1er et 2 juillet. Une délégation de la Société d'Agriculture du comté de Saint-Hyacinthe, accompagnée de représentants des éleveurs de race pure de la région, rencontrera récemment M. Adélard Godbout, le nouveau ministre de l'Agriculture, pour discuter avec lui l'opportunité de l'exposition régionale. M. T. D. Bouchard présentera la délégation au ministre.

Les livres à la bibliothèque Saint-Sulpice

Lorsque la nouvelle école du Plateau, de la rue Plessis, avoisinant l'école normale Jacques-Cartier, sera ouverte au mois de septembre, elle contiendra plus de 5,000 volumes appartenant à l'ancienne école du Plateau et par le fait même à la Commission des écoles catholiques de Montréal, volumes qui sont actuellement casés dans les rayons de la bibliothèque Saint-Sulpice.

Comme l'université de Montréal possède de son côté plus de 20,000 volumes à la bibliothèque Saint-Sulpice et que d'autres institutions ont à la bibliothèque de livres, ces enlèvements à Saint-Sulpice lors du déménagement d'autant plus facile des livres de la bibliothèque Saint-Sulpice à Grasset, si jamais il a lieu.

Les finances de l'Australie

Canberra, Australie, 25 (S.P.C. et Reuter). — Le trésorier du Commonwealth, M. E. G. Theodore, a soumis à la conférence des premiers ministres aujourd'hui un nouveau projet pour le rétablissement des finances de l'Australie. Ce projet, paraît-il, comporte l'institution par la "Commonwealth Bank" de crédits au total de \$125,000,000. Le refus des banques d'y accéder leur coopération paraît avoir causé l'abandon du projet que la conférence avait adopté il y a quelque temps.

S. G. Mgr Deschamps à Woonsocket

S. G. Mgr Alphonse E. Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal, est en route pour Woonsocket, R.-I., où il assistera demain matin aux funérailles de Mgr Charles Dauray, curé de la paroisse du Précieux-Sang depuis près de soixante ans et doyen du clergé franco-américain, mort dimanche.

Contre-grève de taxis

Madrid, 25 (S.P.A.). — Pour protester contre le refus du gouvernement d'autoriser une augmentation des taxes, les propriétaires de taxis ont déclaré une contre-grève qui immobilisera aujourd'hui environ 2,700 taxis de Madrid.

Le "premier aviateur du monde"

Paris, 25 (S.P.A.). — Le comité des récompenses de la ligue mondiale des aviateurs a désigné Dieu-donné Coste comme "premier aviateur du monde", et a accordé à Mlle Amy Johnson, qui a volé de Londres en Australie, la plus haute récompense pour aviatrices.

Inondations

Athènes, 25 (S.P.A.). — On annonce que des inondations causent des dégâts considérables en Achaïe. Il y a aussi des inondations en Thessalie et en Macédoine.

Les droits de la femme

LE COMITÉ DES BILLS PRIVES COMMENCE L'ETUDE DU BILL SUR LA CONDITION JURIDIQUE DE LA FEMME DANS LA PROVINCE

Québec, 25 (D. N. C.). — Le comité des bills privés a commencé ce matin l'étude du bill qui modifie le code civil, quant aux droits de la femme.

Mesdames Gérin-Lajoie, Pierre Casgrain, Fremont, Samson, Mlle Idola St-Jean étaient présentes, et ont fait des suggestions et donné des explications au comité.

Les articles 2 et 3 du bill ont été biffés. A supposer qu'un individu héritant d'un bien et obligé de nourrir et entretenir une femme et des enfants, vendit ce bien à un tiers, ce dernier se trouverait grevé des mêmes obligations pour nourriture et entretien. Les articles 2 et 3 pourvoient à cette dernière disposition. Le comité a supprimé les deux articles. Il a aussi biffé l'article 7.

Les députés étaient de joyeuse humeur et les lazzis pleuvaient parfois. A l'article 8 qui place l'homme sur le même pied que la femme au point de vue adultère, un député dit:

— Vous ne mettez pas ça rétro-actif, j'espère?

Les autres articles jusqu'à 16 ont été adoptés. L'étude du bill se continue.

Une exposition agricole

POUR LES COMTES DE SAINT-HYACINTHE, DE BAGOT ET DE ROUVILLE

Saint-Hyacinthe, 25 (D.N.C.). — Il y aura désormais à Saint-Hyacinthe, à partir de cette année, une exposition agricole régionale, qui intéressera à la fois les trois comtes de Saint-Hyacinthe, de Bagot et de Rouville. Cette exposition aura lieu durant la première semaine de juillet. Un octroi annuel de \$5,000 a été accordé par le ministère de l'Agriculture de Québec, à la Société d'Agriculture du comté de Saint-Hyacinthe, pour aider à la tenue de l'exposition. Les prix distribués aux exposants atteindront un total de \$5,000. En plus de l'octroi du gouvernement provincial, la cité de Saint-Hyacinthe sera invitée à contribuer pour \$1,000 chaque année au fonds de l'exposition et les trois comtes de Saint-Hyacinthe, Bagot et Rouville, pour \$400 chacun. Des instances seront aussi faites auprès du ministère fédéral de l'Agriculture pour qu'il accorde un octroi annuel de \$2,500 à l'exposition régionale. L'exposition annuelle du comté de Saint-Hyacinthe aura lieu, cette année, les 29 et 30 juin, et l'exposition régionale les 1er et 2 juillet. Une délégation de la Société d'Agriculture du comté de Saint-Hyacinthe, accompagnée de représentants des éleveurs de race pure de la région, rencontrera récemment M. Adélard Godbout, le nouveau ministre de l'Agriculture, pour discuter avec lui l'opportunité de l'exposition régionale. M. T. D. Bouchard présentera la délégation au ministre.

Feu M. Alfred Gervais

St-Guilhem d'Upton, 25. — M. Alfred Gervais est décédé hier, à l'âge de 90 ans et 10 mois.

Natif de Ste-Elisabeth de Joliette, il vint tout jeune s'établir à St-Guilhem. De son mariage avec Léocadie Bellehumeur, fille de Nicolas Bellehumeur, pionnier de la région, un fils et une fille lui survivent: Cyrille Gervais, de St-Guilhem d'Upton; Ernestine Gervais (Mme D. Girard), de St-Hyacinthe. Lui survivent en outre un grand nombre de petits-enfants, dont le R. P. Euclide Gervais, de la Compagnie de Jésus.

Les funérailles auront lieu vendredi prochain à l'église de St-Guilhem, à 9 h. du matin.

Les fiançailles du comte de Paris

Bruxelles, 25 (S.P.A.). — On annonce aujourd'hui les fiançailles du comte de Paris, fils unique du duc de Guise, prétendant au trône de France, avec la princesse Isabelle d'Orléans-Bragance, née en 1911, fille du prince Louis-Philippe d'Orléans-Bragance, prétendant au trône du Brésil jusqu'à sa renonciation en 1908.

Décès de la R. M. Raphaël-Archange

Au moment d'aller sous presse, nous apprenons le décès de la vénérable mère Raphaël-Archange, supérieure de l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville.

"Monographies Economiques"

Notre camarade Benoist n'avait pas complètement épuisé la deuxième édition de l'ouvrage qu'il publiait il y a quelques années, *Monographies Economiques*. Un certain nombre de ces livres ont été endommagés lors de l'incendie récent mais la plupart sont intacts. Benoist les offre à prix d'abandon, 50 cts. Le prix régulier était de \$1. En vente au Service de Librairie.

La conférence constitutionnelle

LES REPRESENTANTS DES PROVINCES ET DU FEDERAL SE REUNIRONT A OTTAWA LE 8 AVRIL

Toronto, 25 (S.P.C.). — Le Mail and Empire publie aujourd'hui l'information suivante:

Le 8 avril a été désigné comme date de l'ouverture, par le premier ministre Bennett, de la conférence constitutionnelle des gouvernements fédéral et provinciaux. Ainsi, cette conférence aura lieu pendant les vacances parlementaires de Pâques.

Cette conférence est convoquée pour soumettre aux gouvernements de toutes les provinces canadiennes les modifications constitutionnelles que le comité constitutionnel de l'Empire siégeant à Londres à la fin de 1929, a recommandées en conséquence des décisions de la conférence impériale de 1926. Les modifications constitutionnelles que la dernière conférence impériale a adoptées seront aussi soumises à la conférence.

Les provinces, à la conférence en question, auront l'occasion d'accepter ou de refuser les modifications proposées, ou leur coopération avec le gouvernement fédéral pour la préparation d'une base d'entente mutuelle.

INVITATION AUX PROVINCES

Ottawa, 25 (S.P.C.). — Le premier ministre Bennett annonce que l'invitation d'assister à la conférence constitutionnelle qui commencera à Ottawa le 7 avril a été faite à tous les gouvernements provinciaux.

A LA CONFERENCE IMPERIALE

On se rappelle qu'à la conférence impériale le premier ministre Bennett a soulevé la question de l'application au Canada de la législation fédérale des lois des Dominions à recommandée au parlement du Royaume-Uni relativement à l'acte de validité des lois coloniales. Le premier ministre a rappelé que la Chambre des Communes avait exprimé son approbation du rapport, et aussi que certaines provinces avaient demandé de ne prendre aucune décision définitive avant que les provinces aient été en mesure de constater dans quelle mesure leurs droits pourraient être affectés.

La conférence a décidé de ne déterminer l'applicabilité au Canada de certains points du statut de Westminster qu'après la tenue d'une conférence du gouvernement fédéral canadien avec les gouvernements provinciaux. Recommandant l'adoption du statut de Westminster par le prochain parlement impérial, la conférence a demandé aux chambres des parlements de Dominions de faire connaître leurs décisions à Londres le 1er juillet, le plus tard au 1er août.

La journée du chômage

EMEUTES DANS UNE DOUZAINÉ DE VILLES EUROPEENNES — ARRESTATIONS A PARIS

(D'après l'"Associated Press")

Des émeutes ont marqué dans une douzaine de villes européennes l'observance de la journée internationale de protestation contre le chômage. Dans chacune de ces villes la police, grâce à ses préparatifs, a réussi à endiguer les manifestations.

A Moscou, les ouvriers ont entendu des discours. A Paris, il y a eu des arrestations. A Berlin et dans sa banlieue, il s'est produit des émeutes. La garde nationale était sous les armes dans les villes industrielles françaises. On avait pris des mesures toutes spéciales dans les villes du sud-est et du centre de l'Europe, pour éviter les désordres qui y ont déjà marqué des journées internationales.

D'après les informations reçues de toutes les villes où la journée a été observée, moins d'une quarantaine de personnes, au total, ont été blessées dans des bagarres avec la police.

A MONTREAL

Les communistes qui avaient annoncé à grands renforts d'affiches rouges une manifestation au square Victoria en cette "journée internationale des chômeurs" déçrétée par Moscou, en ont été quittes pour leurs frais. Les policiers, sous la direction de l'inspecteur Emile Bilodeau, avaient pris toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre. Ils se sont acquittés de leur tâche avec habileté, en gardant le sourire.

Dès le commencement de l'avant-midi, un certain nombre d'entre eux montaient la garde au carré Victoria sous le commandement du sergent Benoit. Un certain nombre de sans-travail se réunirent vers neuf heures, mais ils furent aussitôt dispersés. Ils étaient là pour bénéficier d'une distribution quotidienne de "sandwiches" et il paraissait qu'ils étaient de bonne foi. Il ne se produisit rien ensuite jusqu'à l'heure du midi. Les hommes de l'inspecteur Bilodeau et du capitaine Leggett avaient fait surveiller tous les endroits où ils étaient susceptibles de se grouper.

Leur meilleure chance de faire quelque chose était de profiter de la circulation intense et de la sortie des bureaux vers midi pour se former dans quelque coin de la place. Mais les policiers avaient l'œil ouvert et forçaient les gens de s'en aller.

Les concerts

La maîtrise du Collège de N.-D. des Neiges

Voici un chœur d'enfants qui peut être donné en exemple pour l'homogénéité des voix individuelles et de l'ensemble unie à une discipline absolue, à une rare intelligence du phrasé et à une émission sûre et nette. Le concert qu'il a donné hier soir est une nouvelle preuve que la voix d'enfant est fort belle au concert comme à l'église; à la condition formelle qu'elle soit cultivée comme il le faut: méthodiquement et constamment.

M. Guillaume Dupuis, qui est le préparateur de la maîtrise, en a donné, entre autres pièces, une démonstration irréfutable avec *Les Veillées de chez nous*, de Charles Lévêque, et une *Berceuse*, de Gretchaninoff. Ces deux pièces écrites pour une voix seule formaient, au chœur, pierre de touche et c'est en effet, comme une voix seule, que le chœur les sopranos les a présentées.

Ce que les enfants ont réussi seuls, ils l'ont également donné avec le chœur des hommes (les Chanteurs de Notre-Dame, de Montréal), avec des œuvres de capella: deux chorals de Bach et un choral de l'Elle de Mendelssohn ainsi que des fragments pris ailleurs et avec les œuvres accompagnées du reste du programme.

Le programme lui-même valait sa présentation. Du Frère Placide, C.S.V., qui est organiste à l'Oratoire Saint-Joseph et un compositeur remarquable, on a chanté un *Alma Mater*, des chants du Terroir: une exquise *Claire Fontaine*, une très belle *C'est la Belle Française*, un *Au Clair de la Lune* remarquable et un chœur du Ballet du *Malade Imaginaire* écrit dans une note très 17e siècle, pour les représentations données de la comédie de Molière au collège (celui-ci chanté par les hommes seuls).

Ce sont toutes des pièces d'un réel mérite qui pouvaient valoir avec Bach, Mendelssohn, Gounod, Dubois, la Tombelle, sans se sentir humiliées.

C'est naturellement la Maîtrise du Collège qui était à l'honneur, mais il faut mentionner le solide concours que lui a donné le chœur d'hommes de l'église Notre-Dame et ses solistes: M. Raoul Millier, Emile Gour, Paul Mireault et Hercule Lavoie, tous très applaudis et rappelés.

Les accompagnateurs, étaient le Frère Placide et le Frère Séverin, C.S.V., organiste au Collège Notre-Dame.

M. Guillaume Dupuis peut être, à bon droit, fier du succès qu'il a remporté hier et de la démonstration qu'il a donnée de son aptitude manifeste à faire l'éducation des voix d'enfants.

M. le Dr J.-B. Prince et le R. P. Supérieur du Collège ont remercié les chanteurs.

Frédéric PELLETIER

A WALL STREET

Liquidation et reprise

New-York, 25. — La séance de ce matin a été caractérisée par une grande irrégularité. Un mouvement de prises de bénéfices, pendant la première heure, a fait reculer les cours de 1 à 5 points mais une forte reprise des achats par la suite a considérablement réduit le recul initial. Toutefois, dans plusieurs cas, la liquidation a recommencé lorsque les cours furent remontés à leur niveau d'hier.

Allied Chemical ont reculé de 5 points, Worthington Pump et Byers plus de 3 chacun. U. S. Steel a fléchi à l'ouverture, a ensuite remonté à son sommet d'hier puis a de nouveau fléchi. American Can a reculé d'un point. Westinghouse, Electric Auto Lite et American and Foreign Power ont reculé de 2 à 2 1/2 chacun.

EN BOURSE LOCALE

Le marché est ferme

Le marché local est resté ferme ce matin. Montreal Power continue d'être actif sans varier pour la peine et à midi il cotait encore près de 62. Nickel est aussi actif et reste à 19. Brazilian d'un demi-point à 26 1/2.

Au nombre des titres qui sont vigoureux et avancent quelque peu on compte Canada Cement, McGill, Massey-Harris, Power Corporation, Shawinigan et Viau. Dominion Bridge, à 51 1/4, marque un gain de 1 3/4.

B.C. Power par contre recule d'un point à 40 3/4 et Smelting de 1 1/2 à 177 1/2. Winnipeg Electric et Abitibi sont plus faibles.

Des policiers en civil surveillaient particulièrement les badauds d'apparence louche. Quelques communistes firent leur apparition au haut de la côte du Beaver Hall vers midi, mais ils furent aussitôt dispersés par les petites rues avoisinantes. Il se forma peut-être deux ou trois attroupements entre midi et une heure, mais ils furent aussitôt dispersés. Les motocyclistes se promenaient un peu partout, même sur les trottoirs et dans les allées du carré et des renforts considérables arrivèrent vers les heures vers midi et vingt. Les policiers furent toujours maîtres de la situation, au point que le passant qui n'aurait pas été averti de se serait très probablement arrêté de rien.

LA RADIO

CONCERTS DE MERCREDI

Postes extérieurs

6.05 p.m. — Orchestre Noir et Or, sous la direction de Ludwig Laurier. Programme: Marche du Couronnement, de Meyerbeer; Ouverture de "Coriolan", de Beethoven; Pan Americana, de Herbert; Echos Russes, de Léopold; Melodia, d'Elie; Extraits de "The Mousme", de Monckton-Talbot; Intermèzzo, de "Cavalleria Rusticana", de Mascagni; Extase, de Ganne; Danses Espagnoles, de Moszkowski.

8.30 p.m. — Concert Mobilio, sous la direction de Nathaniel Shilkret. Programme: Extraits de "The Dream Girl", de Herbert, solo de baryton, par Walter Woolf; Sparks, de Moszkowski, par Forchrestre; The Broad Highway, de Romberg; La Chanson du Bayou, de Bloom, par Forchrestre; Extraits de "Floradora", de Stuart, solo par Woolf; Extraits de la "Comtesse Maritza", de Kalman, solo par Woolf.

9.30 p.m. — L'Heure Palmolive, sous la direction de Gustave Haenschen. Artistes au programme: Olive Palmer, soprano; Paul Oliver, ténor; Elizabeth Lennox, contralto, et un quatuor d'hommes avec orchestre.

WABC
6.00 p.m. — Causerie par un chroniqueur de la Maison Blanche au service de l'International News Service depuis plus de dix ans. M. George E. Durno parlera de Washington sur le sujet suivant: "Covering the White House".

WJZ
6.15 p.m. — Les Gondoliers Contti. Programme: Margarita, de Langue, par Forchrestre; Carme, de Curtis, solo de ténor par James Haupt; Extraits de "I Pagliacci", de Leoncavallo, par Forchrestre; Mattinata, de Leoncavallo, solo par Haupt; Sérénade Napolitaine, solo de violoncelle, Chif S. D'Ateli; et La Violoncelle, de Padilla, par Forchrestre.

11.00 p.m. — L'Heure du Coucheur, sous la direction de Ludwig Laurier. Programme: Ouverture de "Mignon", de Thomas; Scherzo, de "Sonata Tragica", de MacDowell; Première Arabesque, de Debussy; Valse de l'Empereur, de Strauss; Trois Mouvements de la 5e Symphonie, de Beethoven; Invocation de Gounod.

CONCERTS DE JEUDI

Postes extérieurs

WEAF
7.00 p.m. — PROGRAMME D'HYMNE. Artistes au programme: Muriel Savage, soprano; Helen Janke, contralto; Richard Maxwell, ténor; Arthur Billings Hunt, baryton et directeur. George Vause, accompagnateur.

9.00 p.m. — ARCO BIRTHDAY PARTY. — Commémoration de la mémoire de George Friedrich Handel, auteur de plusieurs oratorios. Le programme musical comprendra plusieurs de ses oeuvres, dont le Largo, solo de basse par John Moncrieff, Comfort Ye My People, Every Valley Exalted, solos de ténor par Harold Hansen, et Come Unto Me, solo de soprano par Rachel Morton.

WJZ
8.30 p.m. — SALON SALADA. — Orchestre sous la direction de Nathaniel Shilkret. Programme: Marche Mignonne, de Janssen, par Forchrestre; A Broken Bird Singing, de Brown, solo de ténor par James Melton; Ma Rose de Seville, de Woodin, par Forchrestre; Valse et Mazurka, de Chopin, solo de flûte par Aaron Gershonoff. The Song of Songs, de Moya, solo de ténor par James Melton; Country Gardens, de Grainger, par Forchrestre; Intermèzzo, de "Goyescas", de Granados, solo de violoncelle par Abe Borodkin; One Alone, de "La Chanson du Désert", de Romberg, solo par Melton; Prélude, de Rachmaninoff.

9.30 p.m. — PROGRAMME MAXWELL HOUSE. — Direction, Don Voorhees. Sérénade Espagnole, de Herbert, par Forchrestre; Zigeunerweisen, de Sarasate; Hymne au Soleil, de Rimsky-Korsakoff, solos de violon par Elfrim Zimbalist, Intermèzzo de "Cavalleria Rusticana", de Mascagni, par Forchrestre; Chanson Japonaise, de Zimbalist; Humoresque, de Dvorak; Extraits de "Honey Dew", de Zimbalist. Trois solos de violon, par Zimbalist.

10.00 p.m. — LES ECHOS D'OPÉRA. — Direction, Hugo Maria-

ni. Programme: Prélude de "Cavalleria Rusticana", de Mascagni, solo de ténor par Nicholai Vassileff; Pleurez, pleurez mes yeux, du "Cid", de Massenet, solo de soprano par Astrid Fjelde. Extrait de "I Pagliacci", de Leoncavallo, par Forchrestre; Il se fait tard, O Nuit d'Amour, de "Faust", de Gounod. Ballet musical d'"Aida", de Verdi.

11.00 p.m. — L'HEURE DU COUCHEUR. — Direction Ludwig Laurier. Programme: Danse des Heures, de Ponchielli; Gavotte Louis XII, de Ghys; Extrait de "Martha", de Flotow; Intermèzzo, d'Arensky; Am Meer, de Schubert; Sérénade, de Schubert. Toujours ou jamais, de Waldeufel. Dans le jardin d'un monastère, de Ketybel; Plaintes, de Turina; Narcissus, de Nevin.

PROGRAMMES DE MERCREDI

Postes locaux

CKAC
3.45 Clôture de la bourse. L'heure exacte.

4.00 Disques Victor.

5.15 Orchestre de danse de Jack Denny.

5.45 Causerie de M. J. Massé.

6.00 Nouvelles, Bourse et sommaire des programmes de la soirée.

6.15 Causerie de l'Association catholique de la jeunesse canadienne.

6.30 Hwalking Shops Ltd.

7.00 Causerie de M. Leo Cox, sous les auspices de l'Association des auteurs.

7.15 Orchestre de concert du Ritz-Carlton.

7.30 Les musiciens Vian.

8.00 Programme Bachelor's Cigar.

8.30 Snow-White Revelers, généré de la Toile Laundry.

9.00 Récital d'orgue (disques).

9.30 L'orchestre La Salle Coke.

10.00 Lucerne-en-Québec.

10.30 Concert de la chaîne Columbia.

11.00 Résultats des parties de hockey de la Ligue des chemins de fer et du téléphone.

11.30 Orchestre de danse.

11.30 Transmission des nouvelles au Nord par gracieuseté de la Presse Canadienne.

CFCF
3.00 British Broadcasting Corporation, Londres.

3.30 Programme Ross.

4.00 Canadian Electrical Supply Company.

5.00 Musique Hartney's Eventide.

5.55 Température, l'heure, programme.

6.00 L'heure du crépuscule.

6.45 Cotes de la fermeture de la bourse.

7.00 Amos'n Andy (NBC).

7.15 Carillon musical.

7.30 Phil Cook, The Quaker Man (NBC).

7.45 Programme Grenier.

8.15 Concert d'orchestre de l'hôtel Mont-Royal.

9.00 Programme de la pharmacie Mont-Royal.

10.00 Les Vagabonds russes.

11.00 Orchestre de l'hôtel St-Régis.

11.30 Heure, nouvelles.

PROGRAMMES DE JEUDI

Postes locaux

CFCF
10.00 Studio.

11.00 Blue Streaks (NBC).

11.15 Studio.

11.30 Sweet and Low (NBC).

12.00 Sur les ailes de la chanson (NBC).

1.00 Cotes de la bourse.

1.15 Déjeuner musical Pennsylvania (NBC).

2.00 Matinée musicale Layton.

2.30 Wallace Hopper (NBC).

2.45 Sisters of the Skillet (NBC).

3.00 Programme de la salle Ross.

4.00 Canadian Electric.

5.00 Musique Hartney's Eventide.

5.40 Température, programme et nouvelles.

5.45 Heure du crépuscule.

6.45 Cotes de la fermeture de la bourse.

7.00 Amos'n Andy (NBC).

7.15 Carillon musical.

7.30 Phil Cook — The Quaker Man (NBC).

7.45 Radiation du poste CKNC, Toronto.

8.00 Les Boosters Buckingham (CKGW).

8.30 Récital d'orgue.

10.00 Echos d'opéra (NBC).

11.00 L'heure du coucher (NBC).

11.30 Résultats du hockey.

Le fonds de secours de la Maison Ignace Bourget

Nous continuons d'inscrire les souscriptions au fonds de secours de la Maison Ignace Bourget.

Les souscriptions dont nous avons rendu compte antérieurement représentent une somme de	
\$3,459.29	
Des membres de la Conférence Saint-Vincent de Paul de Saint-Louis de France	11.50
Mme J. Anaclet Sicotte	5.00
J. Lacombe	25.00
Abbé Edouard Aubertin, au nom de ses paroissiens de l'île Bizard	10.00
M. Alfred Létourneau	2.00
M. Nap. Garceau	10.00
Un fonctionnaire de Québec	5.00
M. Edmond Hurtubise	10.00
Une anonyme d'Outremont	30.00
Les élèves finissants du Grand Séminaire	10.00
M. Armand Thériault	2.00
Abbé Anthime Trudeau	2.00
Anonyme	50.00
Employés de l'Internationale Electric	2.58
Anonyme de Valcourt	1.00
Total	\$3,236.87
AVOCATS ET NOTAIRES	
Les souscriptions précédentes représentaient un total de \$398.	
M. Jean Tellier	5.00
M. J.-A. Séguin	5.00
M. J.-C. Lamothe	10.00
Un ancien du collège de	

M. Jean Tellier	5.00
M. J.-A. Séguin	5.00
M. J.-C. Lamothe	10.00
Un ancien du collège de	
Total	\$544.00
En ajoutant cette somme au total de l'autre liste, on obtient un grand total de \$3,780.87.	

CKAC

8.00 L'heure du déjeuner.

9.00 Variétés Sun-Era.

10.30 L'ouverture de la bourse.

10.45 Causerie française sur le menu quotidien.

11.00 L'heure exacte. Le menu quotidien, causerie en anglais.

11.15 Nouvelles, température, musique Columbia.

11.45 L'Ass. canadienne-française des aveugles.

12.30 Bourses de Montréal et de New-York.

12.40 Récital d'orgue de la salle Tudor.

1.15 Causerie sur la Fédération des oeuvres sociales de santé.

1.30 Déjeuner du club Kiwanis.

2.00 Causerie faite sous les auspices du Conseil national d'éducation.

3.45 Clôture de la Bourse. L'heure exacte.

5.00 Théâtre au Windsor.

5.45 Causerie de Mme A. Gendron sur la formation morale de l'enfant.

6.00 Nouvelles, Bourse, température.

6.15 Causerie de la Ligue du progrès civique.

6.30 Mercerie.

7.00 Programme MacDonald Blendes.

8.00 Programme Brandram-Henderson (disques).

8.30 Concert Supertel.

9.00 L'orchestre de la compagnie Neilson Chocolate.

10.00 L'heure du C.N.

11.00 Résultats des parties de hockey, par la Canada Motor and Cycle.

11.30 Orchestre de danse.

11.30 Transmission des nouvelles au Nord par gracieuseté de la Presse Canadienne.

PROGRAMMES DE MERCREDI

Postes locaux

CKAC
3.45 Clôture de la bourse. L'heure exacte.

4.00 Disques Victor.

5.15 Orchestre de danse de Jack Denny.

5.45 Causerie de M. J. Massé.

6.00 Nouvelles, Bourse et sommaire des programmes de la soirée.

6.15 Causerie de l'Association catholique de la jeunesse canadienne.

6.30 Hwalking Shops Ltd.

7.00 Causerie de M. Leo Cox, sous les auspices de l'Association des auteurs.

7.15 Orchestre de concert du Ritz-Carlton.

7.30 Les musiciens Vian.

8.00 Programme Bachelor's Cigar.

8.30 Snow-White Revelers, généré de la Toile Laundry.

9.00 Récital d'orgue (disques).

9.30 L'orchestre La Salle Coke.

10.00 Lucerne-en-Québec.

10.30 Concert de la chaîne Columbia.

11.00 Résultats des parties de hockey de la Ligue des chemins de fer et du téléphone.

11.30 Orchestre de danse.

11.30 Transmission des nouvelles au Nord par gracieuseté de la Presse Canadienne.

L'Heure Symphonique du Foyer

Le Pacifique Canadien a commencé samedi, 21 février, la radiodiffusion d'une série de dix concerts symphoniques qu'exécutera le nouvel Orchestre symphonique de Montréal, sous la direction de M. Douglas Clarke, doyen de la Faculté de Musique de l'Université McGill et compositeur distingué lui-même. Ces concerts, dont le premier a déjà suscité les plus élogieux commentaires, sont irradiés de 5h. 30 à 6h. 30 p.m., le samedi, de la salle Tudor à Montréal, par le poste CKAC, et une chaîne de neuf autres postes disséminés dans l'Est du Canada, de Winnipeg à Halifax. Ils sont connus sous le nom d'"Heure Symphonique du Foyer".

Le Service de la Radio du Pacifique Canadien

Le Service de la Radio du Pacifique Canadien a publié au sujet de cette superbe série de concerts symphoniques une très attrayante brochure contenant les divers programmes, avec commentaires intéressants, sur chacune des pièces exécutées, ainsi que des portraits de leurs compositeurs. Elle renferme aussi une grande photo de l'orchestre et un portrait de son directeur, Douglas Clarke. On y trouve encore divers renseignements sur les activités du Pacifique Canadien dans le domaine de la radiophonie. Cette brochure sera adressée gratuitement à tous ceux qui en feront la demande au Service de la Radio, Pacifique Canadien, Montréal.

La radiophonie au Canada

LA MOITIE EST AU SERVICE D'INTERETS AMERICAINS.

Plus que le tiers de la puissance totale de la radiodiffusion au Canada se groupe autour de Toronto, tandis que Toronto et Montréal réunis en absorbent plus que la moitié.

Il faut remarquer que les trois plus puissants postes privés du Canada, celui de la distillerie Gooderham and Worts, à Bowmanville, (CKGW, 5000 W), de la compagnie Rogers à Toronto, (CFRB, 4000 W) et de "La Presse", à Montréal, (CKAC, 5000 W) sont les agents de programmes d'annonces américaines, et que même 60% de leur radiodiffusion est d'origine américaine. Autrement dit, près de la moitié de la puissance totale de radiodiffusion au Canada est au service d'intérêts américains.

Voici la puissance de la radiodiffusion par province:

La Colombie Anglaise, avec à peu près 4% de la puissance totale de radiodiffusion au Canada — 1320 W — est en compétition avec 61,000 W venant de postes américains.

Alberta, avec une puissance totale de 3800 W, est à la merci des postes de radiodiffusion américains, d'une puissance totale de 61,000 W.

Saskatchewan:

Saskatchewan, avec une puissance totale de 3,000 W, est en compétition avec des postes américains, d'une puissance totale de 75,000 W.

Manitoba:

Manitoba, avec une puissance totale de 5,500 watts est à la merci de postes américains d'une puissance totale de 300,000 W.

Ontario:

Ontario, avec une puissance totale de 12,750 W, est en compétition avec des postes américains d'une puissance totale de 600,000 watts au moins.

Québec:

Québec, avec une puissance totale de 5,672 W est à la merci de postes américains d'une puissance totale de plus de 338,000 watts. En même temps, le poste le plus puissant de Québec, celui de "La Presse", (5000 W) est déjà associé avec une chaîne américaine.

Les Maritimes:

Avec une puissance totale de 1,580 watts (600 au Nouveau-Brunswick; 600 pour la Nouvelle-Ecosse; et 380 pour l'île du Prince-Edouard), les provinces maritimes du Canada sont en compétition avec des postes américains de 338,000 watts.

Le violoniste prodige

C'est lundi prochain que pour la première fois le tout-Montréal aura l'occasion d'entendre le prodigieux violoniste de quatorze ans, Yehudi Menuhin, que New York, Paris, Berlin et d'autres capitales ont déjà rendu célèbre. Si l'on en juge d'après les nombreux applaudissements de plaus qui parviennent déjà à l'impressionniste Yehudi, on aura sans doute compris que ce soir-là, et Montréal ne fera que consacrer la réputation qui précède le Yehudi Menuhin.

Le C. N. R. dans le nord

Communication de la compagnie au sujet de la ligne de ceinture Eastern Junction-Longue-Pointe

Le C. N. R. nous fait tenir la communication suivante:

Voici les raisons qui motivent la construction de la ligne et des rampes telles que montrées dans les plans autorisés par la Commission des chemins de fer.

En 1905 et 1912, le Canadian National Railway obtint la permission, par acte du Parlement, de construire une ligne à travers de Jacques-Cartier Junction à Longue-Pointe et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

En 1911 et 1912, le Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway (une filiale du C.N.R.) obtint la permission d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction et d'acheter une partie de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

autorisation au nouveau tracé à travers la rue "Sherbrooke".

5 janvier 1929. — Lettre de M. C.-B. Brown, ingénieur en chef, M. G.-R. Macleod, assistant ingénieur en chef de la ville incluant une carte du plan du terminus de Montréal tracé par le chemin de fer.

10 avril 1929. — Plans d'expropriation de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction, déposés au Bureau d'enregistrement.

13 avril 1929. — Lettre de M. C.-B. Brown, ingénieur en chef du Canadian National Railway, ingénieur en chef de la Commission des chemins de fer incluant plan no M2KA-141, (envoyé le même jour à M. T.-L. Simmon, de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction, ainsi que d'autres plans détaillés préparés à la suite des recommandations de sir Frederick Palmer.

16 avril 1929. — Lettre de M. C.-B. Brown, ingénieur en chef, à M. T.-L. Simmon, ingénieur en chef de la Commission des chemins de fer ajoutant à la lettre de M. S.-J. Hungerford en date du 20 octobre 1927 au sujet de certains changements au plan général du terminus et traitant de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

14 mai 1929. — Assemblée du Bureau municipal de Montréal et résolution approuvant le plan d'ensemble qui comprend la ligne Longue-Pointe Eastern Junction, qu'aucun autre tracé de la section centrale n'est en litige.

24 octobre 1929. — Minutes de l'assemblée de la Commission des transports. Elles donnent un résumé de ce qui a déjà été fait vers la réalisation du projet du Canadian National Railway, et comprennent certaines déclarations certifiées par M. J. Etienne Gauthier, greffier de la ville, ajoutant le b. n. 254 dont était alors saisi le Parlement.

21 juin 24 mai 1929. — Discussion du comité municipal de Montréal et résolution approuvant le plan d'ensemble qui comprend la ligne Longue-Pointe Eastern Junction, qu'aucun autre tracé de la section centrale n'est en litige.

21 juin 1929. — Acte du parlement. 2 juillet 1929. — Ordre en conseil no 1197 approuvant le plan d'ensemble.

21 juillet 1929. — Lettre de M. C.-B. Brown, ingénieur en chef, à M. F.-R. Macleod, assistant ingénieur en chef de la ville, incluant l'intention de la compagnie de procéder à la construction de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction, ainsi que que possible.

12 juillet 1929. — Lettre de M. C.-B. Brown, ingénieur en chef, à M. H.-A. Terrault, directeur des travaux publics de Montréal, incluant les plans.

21 octobre 1929. — Discussion entre M. H.-A. Terrault et M. C.-B. Brown au sujet du tracé, des profils, des passages souterrains, etc., de la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

19 novembre 1929. — Les plans d'expropriations du tracé qui change sont déposés au bureau d'enregistrement.

16 novembre 1929. — Discussion entre M. H.-A. Terrault et M. C.-B. Brown au sujet de l'ouvrage au terminus, y compris la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

19 novembre 1929. — Compte rendu de la discussion entre M. T.-A. Terrault, M. G.-R. Macleod et M. S.-J. Wass, du Canadian National Railway, au sujet du plan du tracé, le profil et un jeu complet des plans d'expropriations.

14 octobre 1930. — Demande est faite à la Commission des chemins de fer pour l'approbation des traverses des rues sur la ligne Longue-Pointe Eastern Junction.

1er novembre 1930. — S. H. le maire Camille Houde, de Montréal, demande personnellement à M. S.-J. Hungerford, vice-président du Canadian National, son consentement à retarder d'une quinzaine l'audience devant la Commission des chemins de fer.

2 décembre 1930. — Lettre de sir Henry W. Thornton, à S. H. le maire, donnant les raisons militent contre un délai autre que celui sur lequel on s'était déjà entendu.

1) Très souvent dans les constructions de ce genre se rencontrent au sous-sol des conditions imprévues qui les rendent incertaines et hasardeuses.

En tenant compte des faits ci-dessus énumérés le Canadian National soumet à la Commission des chemins de fer, pour l'approbation des plans et profils de la voie élevée qui offrent les avantages requis par le chemin de fer avec le minimum de dépenses pour le district desservi. La Commission les approuva.

C'est l'opinion fondée du Chemin de fer que l'opinion de l'immense dans les environs immédiats de la section traversée grâce aux facilités ferroviaires offertes par la construction de cette ligne sera à l'avantage du secteur traversé de la ville en général et de la Compagnie.

2) La construction d'un tel ligne a été étudiée depuis plusieurs années comme on peut s'en rendre compte par le résumé chronologique des actes du Canadian National et de ses prédécesseurs.

1911. La Commission des chemins de fer, par le décret no 1393 en date du 12 janvier 1912, approuva le tracé du Lachine, Jacques-Cartier et Malouine Railway, une filiale du Grand Tronc, de la Junction Jacques-Cartier aux rues Sainte-Catherine et Frontenac, dans le quartier Hochelaga, comme représenté sur la carte Gordon & Co. 1924. Pratiquement tout le terrain qui fut occupé par le tracé de la ligne fut acquis.

1922-23. Fusion du Canadian National et du Grand Tronc. Comme noté plus haut, c'était l'intention de chaque compagnie de construire une ligne des environs de Eastern Junction à l'est de Montréal. La ligne proposée aujourd'hui entre Longue-Pointe et Eastern Junction a été substituée aux deux autres.

1925. — La ville de Montréal prolongea le tracé de la ligne à travers la vallée de la rue Sherbrooke et pour en arriver là, elle fit avec le Canadian National en 1925 un contrat par lequel la ville reconnaissait les droits de la

Le Page féminine

Mon carnet

25 février 1931.

La petite Marise n'a que sept ans, mais elle est futée comme pas une. Il faut la voir s'affairer comme une laborieuse petite femme dans la maison où sa tâche est, chaque jour, d'épousseter dans tous les coins et d'essuyer la vaisselle; sa mère a raison de lui faire confiance, car avec son petit index, elle passe dans tous les angles les plus cachés et ne laisse de poussière nulle part, et la vaisselle qu'elle essuie est bien asséchée. Elle est bien un peu lente, la petite, ça prend du temps pour faire le tour de l'appartement; mais elle passe galement le temps en chantant des refrains qu'elle invente parfois de toutes pièces.

Ce jour-là, la maman étant malade, Marise avait travaillé plus que de coutume et avait même fait plusieurs commissions, sous les ordres de la bonne. Sa mère, voulant récompenser sa précieuse petite fille, lui dit:

— Marise, je vais te donner deux sous: que vas-tu t'acheter avec ça?

— Je m'achèterai pour cinq sous de bonbons et je dirai au marchand que tu paieras le reste en passant...

Mignon

Conte

Un drame à l'école

Bien alignées sur leurs bancs, les dix petites filles récitent en chœur leur table d'addition:

— Deux et deux, quatre... Deux et trois, cinq... Deux et quatre, six...

Elles ont une voix merveilleusement monotone. Il est tout à fait curieux que les voix d'enfants, si claires, nuancées et diverses en temps ordinaires, soient si monotones et inexpressives dans l'exercice de la récitation.

Dix petites filles entre cinq et six ans, et, parmi ces dix petites filles, Manou.

— Deux et deux, quatre... dit Manou.

Elle dit ça comme elle dirait autre chose, comme elle dirait n'importe quoi. Elle le dit parce que ses camarades le disent: au fond, ça lui est bien égal. Elle le dit sans ennui comme sans enthousiasme. Des générations d'écolières l'ont dit avant elle, et d'autres générations le diront après elle, et entre ces générations antérieures ou futures, elle le dit avec sa propre génération.

«Deux et deux, quatre...» il y a dans cet axiome une sorte de symbole égalitaire, et la preuve que tous les hommes, à tous les âges, dans tous les temps et dans tous les pays, malgré leurs divergences de vues et l'esprit de contradiction dont ils sont animés, s'accordent au moins sur un point, à savoir que deux et deux font quatre; et sur ce point, Manou elle-même est bien obligée de sacrifier sa chère indépendance, n'osant tout de même pas pousser l'esprit d'autonomie jusqu'à soutenir que deux et deux font cinq.

— Deux et deux, quatre... Deux et trois, cinq, Deux et quatre... Soudain, la maîtresse, qui dirige cette harmonie mathématique, s'interrompt net:

— Qu'est-ce que c'est que ça? Une boulette de papier mâché vient de tomber sur son bureau. On a déjà fabriqué des boulettes de papier mâché dans la classe, mais on n'en a encore jamais jeté sur son bureau. Un tel acte d'indiscipline exige une sanction immédiate. Rapidement, la vieille demoiselle repère la direction d'où paraît avoir jailli le projectile, inspecte les visages des élèves et désigne d'un index vengeur la voisine de banc de Manou:

— Odette Charpentier, vous aurez un zéro de conduite. Et je préviendrai vos parents!

Odette Charpentier est une petite bonne femme de cinq ans et demi, effrontée, capricieuse, pétulante, avec un nez qui se retousse et une fossette au menton. Les yeux de la classe entière se braquent aussitôt

sur elle, et nulle ne s'étonne un instant qu'elle soit l'auteur du délit.

Mais elle éclate en sanglots: — C'est pas moi, Madame, c'est pas moi!

Et Manou, à qui l'on ne demande rien, appuie tout à coup d'un accent vigoureux:

— C'est pas elle!

Cette intervention effare Mlle Vallon. Mlle Vallon est une très bonne institutrice, mais les petites filles dans le genre de Manou lui inspirent une certaine méfiance. Elle ne sait pas au juste par quel bout les prendre, et préfère, autant que possible, ne point discuter avec elles, n'étant jamais sûre d'avoir le dernier mot.

Quelles que soient ses appréhensions, elle ne peut cependant pas feindre de n'avoir pas entendu. D'ailleurs, au milieu des larmes d'Odette, Manou revient à la charge:

— C'est pas elle!

— Si ce n'est pas elle, c'est vous?

— C'est pas moi non plus!

— Alors, qui est-ce? Je veux savoir qui c'est. Je vous ordonne de me le dire.

Mlle Vallon s'est avancée. Elle met dans sa parole et dans son attitude toute la force de commandement. Elle cherche les yeux de Manou, mais les yeux de Manou se détachent. Elle lui attrape le poignet, mais Manou le retire brusquement et le cache derrière son dos. Odette Charpentier ne pleure plus, elle tremble. Les huit autres élèves, bouche bée, retiennent leur respiration.

— C'est pas elle! répète Manou... C'est pas moi non plus! C'est pas elle... C'est pas moi... C'est pas elle... C'est pas moi...

Ca devient une litanie. Rarement Mlle Vallon a été aussi malheureuse. Rarement elle s'est trouvée devant un problème aussi difficile à résoudre. Manou défendrait-elle sa compagne avec tant d'énergie si elle n'était coupable elle-même?

Mais si elle l'est, elle dit donc un mensonge? Elle ajoute donc l'hypocrisie à l'insolence? Ce double crime ne saurait demeurer plus longtemps impuni. Seulement, la crainte de commettre une erreur judiciaire a toujours hanté Mlle Vallon. Elle a trop souvent observé à quel point le sens de la justice est vif chez les petits pour ne pas éviter, coûte que coûte, de frapper un innocent.

— Pour la dernière fois, Manou, voulez-vous me répondre?

— C'est pas elle, c'est pas moi... répond Manou obstinée. C'est pas elle, c'est pas moi non plus...

— Fort bien. Venez avec moi, vous vous expliquerez devant Mme la supérieure.

* * *

— Et la rosée! Que dirait maman, si je te laissais te mouiller, par ce froid!

Le jeune homme s'arrête net, demeure immobile.

— Qu'as-tu? fit Germaine.

— Rien... Retournons, il est temps!

Il guida sa sœur vers un lacet plus éclairé; comme ils causaient, le fils de Georges s'arrêta de nouveau et se détourna brusquement. Il était sûr d'avoir saisi le bruit d'une respiration humaine, là, dans les taillis qui bordaient le lacet; mais il ne voulait pas inquiéter la jeune fille.

«Un braconnier peut-être, pensait-il, ou quelque pauvre diable en quête d'un gîte pour la nuit.»

Quand ils revinrent au salon, les groupes se séparèrent; la fatigue de la chasse ne permettait pas de veiller plus longtemps. Dans la cour d'honneur, des chevaux piaffaient et des automobiles ronflaient. Peu après, Pierre et Germaine suivaient Mme Fresnay vers sa chambre, une belle pièce dans la tourelle sud du château.

La jeune fille, dont les yeux se fermaient, souhaita le bonsoir à sa mère; Pierre s'assit sur un siège bas, aux pieds d'Yvonne.

— C'est ici, paraît-il, le lieu préféré des braconniers, dit Pierre, désignant l'endroit par un bas-fond.

— Vraiment, Pierre? Allons-y, je t'en prie!

— Et la rosée! Que dirait maman, si je te laissais te mouiller, par ce froid!

Le jeune homme s'arrête net, demeure immobile.

— Qu'as-tu? fit Germaine.

— Rien... Retournons, il est temps!

Il guida sa sœur vers un lacet plus éclairé; comme ils causaient, le fils de Georges s'arrêta de nouveau et se détourna brusquement. Il était sûr d'avoir saisi le bruit d'une respiration humaine, là, dans les taillis qui bordaient le lacet; mais il ne voulait pas inquiéter la jeune fille.

«Un braconnier peut-être, pensait-il, ou quelque pauvre diable en quête d'un gîte pour la nuit.»

Quand ils revinrent au salon, les groupes se séparèrent; la fatigue de la chasse ne permettait pas de veiller plus longtemps. Dans la cour d'honneur, des chevaux piaffaient et des automobiles ronflaient. Peu après, Pierre et Germaine suivaient Mme Fresnay vers sa chambre, une belle pièce dans la tourelle sud du château.

La jeune fille, dont les yeux se fermaient, souhaita le bonsoir à sa mère; Pierre s'assit sur un siège bas, aux pieds d'Yvonne.

Il y a des responsabilités que Mlle Vallon aime mieux abandonner à d'autres. Dans les cas graves, Mme la supérieure est là pour trancher. Elle pousse devant elle Manou. Elle franchit la porte du bureau sévère que domine un grand Crucifix. Et elle raconte l'affaire du papier mâché.

— C'est pas elle, dit Manou. C'est pas moi!

Mme la supérieure écoute en silence, les mains croisées sur ses genoux et la tête très légèrement inclinée sur l'épaule. Elle n'est plus jeune, mais c'est l'expérience bien plutôt que l'âge qui donne à ses traits leur impressionnante gravité. On la devine bonne et douce, d'une douceur pénétrante qui est loin d'exclure la décision. Concilier la bienveillance avec le respect de la discipline est un art que Mme la supérieure connaît et pratique à la perfection.

— Pourquoi avez-vous lancé cette boulette, Manou? demande-t-elle sans se départir de son calme. Vous n'avez pas voulu qu'on accuse Odette à votre place, et c'est très bien, mais vous dites que ce n'est pas vous, et c'est très mal.

— C'est pas moi! répète Manou. Mais elle le répète mollement, sourdement, sans aucun espoir d'être crue: dès le premier instant, Mme la supérieure l'a perçue à fond. Elle le répète tout de même, parce qu'elle est enchevêtrée dans son propre mensonge comme un oiseau dans son propre filet et parce que sa dignité ne lui permet pas d'avouer si vite. Elle le répète, non point par cynisme ou endurcissement (l'âme de Manou n'est pas si noire), mais parce qu'elle continue à suivre son impulsion première et presque par habitude.

— Vous faites de la peine à Jésus, Manou, insiste Mme la supérieure, vous m'en faites à moi, et vous vous en faites à vous-même, car vous êtes malheureuse et vous le serez davantage tout à l'heure. Venez tout près de moi et dites-moi gentiment ce c'est vous qui avez lancé la boulette.

— C'est pas moi... bougonne Manou.

— Vous le direz. Votre cœur ne se fermera pas sur cette chose si laide qu'est un mensonge. Pour votre punition, vous resterez en retenue jusqu'à 5 heures chez Soeur Chrysostome, et à 5 heures, vous viendrez me promettre de ne plus recommencer.

— C'est pas moi! dit Manou dans un reniflement.

* * *

Soeur Chrysostome est une des tourières de la communauté. Elle habite une loge à l'entrée de l'école, derrière une grande baie vitrée, entre un canari et un chat. Elle a pour les écolières une tendresse d'autant plus profonde qu'elles sont plus petites. Ce n'est pas de la tendresse, c'est un véritable amour, un amour plus que maternel, un amour ému, charmé, diligent, un de ces amours dont le but unique est de faire plaisir et qui n'ont jamais le courage de gronder.

Les petites écolières, Soeur Chrysostome les gâte outrageusement: on voit bien qu'elle n'est pas chargée de leur éducation. Et peu s'en faut que ce ne soit une récompense d'aller en retenue chez elle.

On a enfoncé Manou dans sa loge, en lui expliquant les motifs de cet internement. Soeur Chrysostome est consternée. Quel? Manou, d'ordinaire si sage, a été si vilaine aujourd'hui? Elle a lancé une boulette de papier mâché sur le bureau de Mlle Vallon, et, pour comble de perversité, elle a obstinément nié son forfait?

Oh! Manou, est-il possible? Je n'aurais pas cru ça de vous!

— Ben, moi non plus, dit Manou.

— Alors, pourquoi avez-vous été si vilaine?

Manou s'abstient de répondre. Elle est renfrognée. D'abord, Mme la supérieure a formellement interdit à Soeur Chrysostome de lui prêter des jouets (Soeur Chrysostome a un plein placard de jouets). Ensuite, elle ne se sent pas en règle avec sa conscience, et elle n'a aucune illusion: elle aura beau lutter, elle ne sortira pas victorieuse du combat. Enfin, elle sera sûrement punie à la maison.

Elle boude. Elle a eu tort. Soeur Chrysostome, c'est pas si amusant que ça de lancer des boulettes de papier mâché sur le bureau de la maîtresse. Pour s'être accordée cette maigre satisfaction, et aussi pour avoir disculpé Odette (ce qui est

un acte héroïque), elle s'est attiré toutes sortes d'ennuis. Comment ça va-t-il se terminer maintenant?

— Ne boudez pas, Manou, implore Soeur Chrysostome. Je ne peux pas vous voir bouder.

Pauvre brave Soeur Chrysostome! Elle ne peut pas les voir bouder, ses petites écolières, elle ne peut pas les voir pleurer. Un besoin ardent de sécher toutes les larmes, de réjouir toutes les frimousses, la guide. Elle est née pour jouer le rôle de consolatrice et ne respire que quand elle a ramené un sourire sur les petits visages affligés.

— Si vous veniez tout de suite demander pardon à Mme la supérieure, Manou? a-t-elle envie de proposer. Vous seriez délivrée ainsi de votre fardeau.

Mais elle ne le propose pas. Elle est assez observatrice pour connaître Manou, qui a un naturel têtu et déconcertant. Il suffirait qu'elle l'engage à venir à résipiscence pour que Manou se bûte et que la séance se prolonge. Partagée entre son devoir d'état et son indulgence naturelle, Soeur Chrysostome est plus malheureuse que Manou.

— Si vous vous asseyiez, au moins, ma mignonne? Il m'est défendu de vous donner des jouets, mais il ne m'est pas défendu de vous faire asseoir.

Elle lui désigne son fauteuil, le fauteuil où, dans l'intervalle de ses travaux, elle repose son vieux corps fatigué. Toujours silencieuse et fermée, Manou s'y assoit. Non, Soeur Chrysostome, ne croyez pas que vos bonnes manières la rendront aimable. On n'est pas aimable quand on est assez convaincu de ses torts pour s'en vouloir à soi-même et pas assez pour s'en repentir. Boudier est vraiment la seule ressource de Manou.

Et la seule ressource de Soeur Chrysostome est de soupirer. Soeur Chrysostome a de l'ouvrage. Il lui est impossible de perdre plus de temps à consoler Manou. Elle va, elle vient, elle s'active. D'abord, Manou la suit des yeux, et puis elle ne la suit plus. Comme un repas trop copieux qu'elle aurait mal digéré, son mécontentement l'engourdit: elle est flasque et veule et ne pense plus à rien. Son crime lui semble aussi lointain dans le passé que son châtimement dans l'avenir. Elle flotte paresseusement entre ces deux pôles comme une grenouille entre deux eaux.

Cependant les minutes passent. Dans son bureau, Mme la supérieure n'oublie pas Manou, qui compte parmi ses élèves préférées. Elle y songe avec une contrariété nuancée d'amusement. Elle sait garder aux choses leurs proportions et ne pas juger catastrophique ce qui n'est qu'accidentel. Elle est ennuyée d'avoir eu à sévir, mais il fallait bien qu'elle sévisse.

— Je vais voir ce qu'elle fait... se dit-elle au bout d'une demi-heure.

Elle descend. Soeur Chrysostome est debout sur le seuil de sa loge.

— Eh bien, ma Soeur?

— Chut! ma Mère, je vous en prie...

Soeur Chrysostome montre Manou. Bien calée au fond du fauteuil, la bouche entrouverte, ses petites mains croisées dans un geste touchant, Manou s'est paisiblement endormie du vrai sommeil de l'innocence.

René DUVERNE

(La Matson)

Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec

L'assemblée mensuelle de l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec aura lieu lundi le 2 mars, à 8 h. 15 p.m., dans la salle Tudor, au-dessus du magasin J.A. Ogilvie, angle Ste-Catherine et Mountain.

Mlle Idola St-Jean présidente. M. Mousseau-Drapeau sera le conférencier et parlera des "Femmes dans l'administration des postes en France".

Un programme musical sera exécuté. Mme C.E. Desmarais chantera quelques pièces de son répertoire. Les messieurs sont admis. L'entrée est libre.

(Comm.)

Retraites fermées

Retraites fermées à la Villa N.D. du T. S. Sacrement, 10 avenue Bellevue, Sherbrooke, P. Q. du 2 au 5 mars, jeunes filles; du 9 au 12 mars, dames; du 20 au 23 mars, jeunes filles. Prière d'envoyer son nom d'avance.

Visite inattendue



— D'où viens-tu donc, petit? Tu as là dans les yeux, un regard de chérubin et des parcelles d'or reluisent encore sur tes cheveux bouclés.

— Du paradis, Monsieur, je cherche l'endroit où à lieu la conférence sur la sauvegarde de l'enfance.

— Tu veux assister à la conférence, toi! mais tu es bien jeune pour aller entendre de tels orateurs!

— Ah! Monsieur, je ne connais même pas la signification du mot "conférence", mais le bon Dieu m'envoie sur la terre leur porter sa plus grande bénédiction parce qu'ils vont s'intéresser, paraît-il, à trouver des bons papas et de tendres mamans pour mes petits frères orphelins qui sont encore sur la terre.

— Alors, rends-toi à Québec, mon petit, tu les trouveras tous réunis dans un grand château. Tu retourneras ensuite heureux au paradis.

— Si, Monsieur, j'ai vu tant de parents pleurer parce qu'ils n'ont pas d'enfants, que je resterais volontiers pour les consoler, s'il n'y avait pas assez de mes petits frères

et amis orphelins de la terre pour donner à ces pauvres gens un peu de bonheur.

— Et où sont-ils tes petits frères et amis? Je conseillerais à tous ceux qui n'ont pas d'enfants d'aller les chercher?

— A 1183, rue Saint-Mathieu, à Montréal, Monsieur. C'est le bon Dieu qui sera content. Bien sûr qu'il me renverra sur la terre porter ses meilleures bénédictions à ces parents adoptifs. Il n'y manque jamais. Sa sainte Mère nous dit que le bon Jésus est heureux parce que ces bons papas et ces bonnes mamans préparent des âmes pour son paradis. Bonjour, Monsieur, je parlerai de vous au bon Dieu.

BON À SAVOIR

POUR CONSERVER LA GLACE SANS GLACIERE

Avoir trois récipients pouvant entrer les uns dans les autres: mettre de la glace dans le plus petit; introduire le second préalablement garni au fond de celui de bois; combler les vides du côté avec de la sciure; dans le troisième, combler les vides avec de la paille hachée, de la laine ou de la charpie. Poser un couvercle de bois sur le tout; enfermer dans une couverture et mettre à la cave.

ENTRETIEN DE L'OSIER

Les objets d'osier, corbeille à pain, corbeille à fruits, etc., se nettoient en les frottant avec un morceau de savon blanc. Puis on passe ensuite sur toute la surface un chiffon trempé dans de l'eau chaude. On frotte jusqu'à ce que le chiffon soit propre. On sèche rapidement devant un ventilateur ou dans un

soeur!...

— Oh! maman!... balbutia-t-il, se jetant dans les bras d'Yvonne.

Puis il se retira sans rien ajouter. Quand il eut disparu, la femme de Georges pressa très fort ses mains l'une contre l'autre, et, dans ce mouvement, sa bague de mariage lui meurtrit les doigts... A travers la fenêtre, elle jeta un regard vers Paris invisible, vers celui qui la laissait de plus en plus seule. Puis, à pas légers, elle entra dans une chambre contiguë, la chambre de Germaine.

Dans le lit de bambou drapé de liberty, elle dormait, la chère et belle enfant, miraculeusement préservée des douleurs qui frôlaient sa vie.

Un volume de vers s'ouvrait sur sa table; un petit chaplet de saaphirs s'enroulait à son poignet. Yvonne la contempla longtemps, et murmura:

— Ma chérie!

Puis elle s'avança dans le couloir, s'arrêta devant une porte, prêta l'oreille... Elle entendit un pas agité, étouffé... Pierre ne dormait pas, lui... Avec une tendresse plus profonde encore, parce qu'elle était plus souffrante, la mère fit tout bas:

— Mon pauvre petit!

II

Les jours ont succédé aux jours, les semaines aux semaines, les mois aux mois, et quinze ans ont passé, n'ayant l'âme d'Yvonne sous une incessante pluie de larmes, l'élevant par l'effort du sacrifice toujours renouvelé.

L'épreuve! Yvonne, avec son sens droit, l'a toujours prévue; sa forte éducation l'y a préparée; son noble cœur l'a rendue accessible aux beaux renoncements. Mais la douleur sous cette forme ténébreuse et surnaturelle, Yvonne, pouvait-elle la pressentir? A toute heure, la femme de Georges a joué comme sous les coups d'un ennemi insaisissable; à toute heure elle a vainement lutté contre la puissance inconnue qui s'insinuait entre elle et Georges pour les frapper tous deux...

Dans cette lutte sans résultat, dans ce chagrin déprimant, sa jeunesse s'est promptement enflée, sa santé a subi de cruelles atteintes. Quand elle aperçoit sa propre image, elle a, parfois, un navrant sourire. "C'était donc moi, songe-t-elle, l'heureuse mariée en robe blanche? C'était donc moi, la jeune femme naïvement ravie sous le ciel italien?"

(A suivre)

Feuilleton du "Devoir"

TROP CHER

par Marie LE MIÈRE

36 (Suite)

Et la conversation se poursuivait pendant le dîner, servi dans la salle à manger grandiose, aux vitraux colorés, au pavage de mosaïque, aux bahuts et aux crédences chargés de merveilles d'orfèvrerie. Germaine, entourée d'attention et d'admiration ferventes par William Barnett, qui était son voisin, ne sembla point prendre garde à cette attitude et, le repas achevé, elle se rapprocha de Pierre.

— Un petit tour dans le parc, voulez-vous, mon chevalier? demanda-t-elle.

— Je suis à toi, répondit-il, heureux lui-même de fuir le tourbillon pendant quelques instants.

Elle s'enveloppa d'une longue

manche à capuchon, prit le bras du jeune homme, et tous deux sortirent. La nuit d'automne était d'une fraîcheur pénétrante et d'un calme mort; le croissant de la lune, que l'on aurait dit piqué à la pointe d'une tourelle, répandait une lueur laiteuse sur les massifs d'arbres demi-nus. Les jeunes gens s'engagèrent pourtant sans crainte dans la partie la plus retirée du parc; à travers un dédale de sentiers ténébreux, ils longèrent les hautes futaies du bois.

— C'est ici, paraît-il, le lieu préféré des braconniers, dit Pierre, désignant l'endroit par un bas-fond.

— Vraiment, Pierre? Allons-y, je t'en prie!

— Et la rosée! Que dirait maman, si je te laissais te mouiller, par ce froid!

Le jeune homme s'arrête net, demeure immobile.

— Qu'as-tu? fit Germaine.

— Rien... Retournons, il est temps!

Il guida sa sœur vers un lacet plus éclairé; comme ils causaient, le fils de Georges s'arrêta de nouveau et se détourna brusquement. Il était sûr d'avoir saisi le bruit d'une respiration humaine, là, dans les taillis qui bordaient le lacet; mais il ne voulait pas inquiéter la jeune fille.

«Un braconnier peut-être, pensait-il, ou quelque pauvre diable en quête d'un gîte pour la nuit.»

Quand ils revinrent au salon, les groupes se séparèrent; la fatigue de la chasse ne permettait pas de veiller plus longtemps. Dans la cour d'honneur, des chevaux piaffaient et des automobiles ronflaient. Peu après, Pierre et Germaine suivaient Mme Fresnay vers sa chambre, une belle pièce dans la tourelle sud du château.

La jeune fille, dont les yeux se fermaient, souhaita le bonsoir à sa mère; Pierre s'assit sur un siège bas, aux pieds d'Yvonne.

— C'est ici, paraît-il, le lieu préféré des braconniers, dit Pierre, désignant l'endroit par un bas-fond.

— Vraiment, Pierre? Allons-y, je t'en prie!

— Et la rosée! Que dirait maman, si je te laissais te mouiller, par ce froid!

Le jeune homme s'arrête net, demeure immobile.

— Qu'as-tu? fit Germaine.

— Rien... Retournons, il est temps!

Il guida sa sœur vers un lacet plus éclairé; comme ils causaient, le fils de Georges s'arrêta de nouveau et se détourna brusquement. Il était sûr d'avoir saisi le bruit d'une respiration humaine, là, dans les taillis qui bordaient le lacet; mais il ne voulait pas inquiéter la jeune fille.

«Un braconnier peut-être, pensait-il, ou quelque pauvre diable en quête d'un gîte pour la nuit.»

Quand ils revinrent au salon, les groupes se séparèrent; la fatigue de la chasse ne permettait pas de veiller plus longtemps. Dans la cour d'honneur, des chevaux piaffaient et des automobiles ronflaient. Peu après, Pierre et Germaine suivaient Mme Fresnay vers sa chambre, une belle pièce dans la tourelle sud du château.

La jeune fille, dont les yeux se fermaient, souhaita le bonsoir à sa mère; Pierre s'assit sur un siège bas, aux pieds d'Yvonne.

— C'est ici, paraît-il, le lieu préféré des braconniers, dit Pierre, désignant l'endroit par un bas-fond.

— Vraiment, Pierre? Allons-y, je t'en prie!

— Et la rosée! Que dirait maman, si je te laissais te mouiller, par ce froid!

Le jeune homme s'arrête net, demeure immobile.

— Qu'as-tu? fit Germaine.

LA VIE SPORTIVE

Montréal s'est assuré la victoire

(PAR X.-E. NARBONNE)
Le Montréal est enfin parvenu à remporter une victoire, la première depuis un mois. Les Maroons ont vaincu hier soir les Eperriers Noirs de Chicago par un résultat de 3 à 2 dans une joute qui a nécessité une période supplémentaire car ce n'est qu'au commencement de l'engagement additionnel que Babe Siebert a pu briser l'égalité qui existait entre les deux clubs.

Siebert fut sans contredit l'étoile, le héros de la rencontre d'hier soir au Forum car l'ailier du Montréal joua comme un déchaîné du commencement à la fin et il réussit à compter deux points au cours de l'engagement. Le premier point ayant été enregistré par Hooley Smith au début de la première période.

Dave Kerr a aussi fait excellente figure dans les filets du club local mais il faut en toute justice ajouter que Lionel Conacher a bien protégé le territoire du Montréal et il est largement responsable de l'échec des hommes du major McLaughlin. Le gros Conacher fut très effectif sur la défense et en maintes circonstances il a attaqué avec fureur et ce n'est que la guigne qui l'a empêché de compter pour les locaux.

Plus de douze mille personnes ont été témoins de cette rencontre et inutile de dire que Babe Siebert fut l'objet d'une ovation lorsqu'il mit son club sur un pied d'égalité vers la fin de la troisième période et lorsqu'il donna le point décisif au club du président Strachan.

Les visiteurs furent supérieurs aux locaux en ce qui concerne le jeu d'ensemble, mais March, Couture et Bostrum manquèrent de belles chances de compter à cause de leur trop grande anxiété.

Couture fut le meilleur joueur des visiteurs et il n'est nullement responsable de la défaite des Eperriers Noirs. Du commencement à la fin notre compatriote a assigné les buts ennemis et c'est lui qui a compté le premier point des visiteurs à la suite d'un effort individuel.

Chuck Gardiner a donné une intéressante exhibition hier soir car il a arrêté des coups très dangereux et les points enregistrés par les locaux n'auraient pu être empêchés car la plupart du temps des joueurs obstruaient la vue du gardien de but.

La joute d'hier soir fut très rapide et le jeu fut ouvert. Les deux clubs avaient besoin d'une victoire et de chaque côté l'on faisait des efforts surhumains pour prendre l'adversaire en défaut.

Les deux clubs se sont appliqués à respecter les règlements et la brutalité fut complètement bannie du jeu. Dave Kerr fut victime d'un accident au début de la période supplémentaire mais aucun joueur ne doit être tenu responsable pour la blessure infligée au gardien des buts du Montréal. Au cours d'une démeurée près des buts des Maroons, Kerr, alors qu'il était étendu sur la glace pour empêcher la rondelle de pénétrer dans ses filets, reçut un coup de patin à la figure et l'on dut arrêter le jeu pendant près de dix minutes pour permettre à Dave de se faire panser.

Dans la troisième période la rondelle pénétra dans les filets du Chicago, mais l'arbitre Goodman refusa d'enregistrer le point, prétendant que Dave Trotter avait poussé le caoutchouc avec son patin. Les partisans du Montréal qui se trouvaient dans la section des Millionnaires protestèrent énergiquement, huèrent l'arbitre et lancèrent des programmes sur la glace, mais l'officiel du président Galtier ne revint pas sur sa décision et refusa la rondelle à nos prés des fils des Eperriers Noirs, après que les employés du Forum eurent enlevé les papiers qui avaient été lancés sur la glace.

Par cette victoire le Montréal s'est approché davantage des Américains qui ont fait partie nulle, hier soir, avec les Leafs de Toronto, au Madison Square Garden de New-York et comme les locaux sont grandement favorisés par le calendrier des joutes pour le reste de la saison, nous croyons sincèrement que le Montréal participera aux séries de détail.

Alignement des équipes:
Chicago but Montréal
Gardiner déf. Kerr
Abel déf. McVicar
Wentworth déf. Wilcox
Desjardins centre Stewart
Ingram avant Seibert
Rommé avant Seibert
Subs. Chicago: Sommers, March, Gottselig, Couture, Arbour, T. Cook, Graham, Adams, Bostrum, Jenkins.
Subs. Montréal: Munro, Conacher, Trotter, Ward, Phillips, Brydson, Roche, Northcott, Walsh.
Arbitres: Hewitson et Goodman.
SOMMAIRE

Première période
1. Montréal Smith 1.04
2. Chicago Couture 2.03
Punitions: Wilcox, Stewart, Wentworth, Conacher.
Deuxième période
3. Chicago Gottselig 12.05
Punitions: Wilcox, Abel, Conacher, Stewart.
Troisième période
4. Montréal Siebert 16.35
Punition: Graham.
Période supplémentaire
5. Montréal Siebert .29
Pas de punition.

FORUM
WILBANK 6131
CE SOIR, A 8 H.
Ligue Chemins de Fer-Téléphone
Admission générale, 50c; Enfants, 25c.
JEUDI, 26 FEVRIER A 8 H. 30 P.M.
DETROIT vs CANADIENS
sièges réservés du "Circle" \$1.00
Admission générale .50
Taxe comprise.

Américains et Toronto ont annulé

New-York, 25 — Les Américains ont conservé un avantage d'un point sur le Montréal dans la course au championnat de la section canadienne de la Ligue de Hockey Nationale à la suite du résultat nul qu'ils ont obtenu hier soir contre le Toronto, au Madison Square Garden, alors que la partie se termina par un résultat de 1 à 1 après une période supplémentaire de dix minutes.

Les deux clubs eurent recours au jeu défensif, attendant une ouverture pour se porter à l'attaque, mais ce n'est que dans la troisième période que les deux équipes réussirent à compter leurs points.

Les Leafs enregistrèrent le premier point par l'entremise de King Clancy sur une passe de Cotton, puis 26 secondes plus tard, Massecar mettait son club sur un pied d'égalité avec les visiteurs en prenant Chabot en défaut sur une passe de Carson.

Les clubs ont ensuite bataillé jusqu'à la fin de la période supplémentaire sans aucun changement.

La joute a été passablement rude les punitions tombant sur les coupables avec une assez grande régularité. Joe Simpson s'est fait donner une majeure à la troisième période pour avoir envoyé Cotton quasi s'assommer sur la bande.

Américains Toronto
Worters but Chabot
Dutton déf. Clancy
Brydge déf. Day
Burch centre Blair
Patterson avant Bailey
Emms avant Cotton
Substituts — Américains: Himes, McVeigh, Sheppard, Hughes, Carson, Massecar, Simpson, Dutkowski.
Toronto: Horner, Conacher, Priemeau, Jackson.

Arbitres: Ion et Shaver.

Première période
Pas de point.
Punitions: Dutton 2, Clancy, Cotton 2, Carson.

Deuxième période
Pas de point.
Punitions: Emms, Day, Simpson, Blair.

Troisième période
1—Toronto, Clancy (Cotton) 13.17
2—Américain, Massecar (Carson) .26
Punitions: Simpson, majeure, Conacher 2, Jackson, Bailey.
Période supplémentaire
Pas de point.

Club Tom

Le marathon organisé par le club de ski Tom a remporté un franc succès. Le départ réunissait 17 partants, une foule de 1000 personnes venues de toutes les parties du nord de la ville a suivi la course qui fut très excitante. Le départ eut lieu à 2 heures et demie. Prés de 90 automobiles accompagnaient les coureurs. La distance de 3 milles sur une neige fondante a donné le résultat suivant: Claude Jérôme, 29 minutes; Fernand Dubois, 31; Ovide Dubord, 32; Roland Dubois, 32 et demie; Maurice Daoust, 33 minutes; Dick Dupras 34; Elie Bertrand, 34 et quart; Marcel Beaudoin 35; Dan Poitras, 35; Georges Lebeau, 36 et quart. Abandonnèrent: Pierre Richard, Maurice Dubois, Jean Filiatrault et Robert Bertrand. La course d'un mille et demi pour les jeunes filles a donné le résultat suivant: Madeleine Brousseau, 12 minutes; Madeleine Filiatrault, 12 et quart; Henriette Dubois, 12 et quart; Cécile Lamarche, 13; Pauline Brousseau, 14 et demie; Georgine Poitras, 14 et trois quarts; Rita Brousseau, 15; Gaby Lamarche, 15; Cécile Lachapelle, 17 et demie. Ont gagné les sauts: M. Tom Daoust, président, et Mlle Henriette Dubois. Une réception suivit, durant laquelle les divers trophées furent remis, devant un grand nombre d'invités.

L'escrime

Ce soir, le Montréal Fencing Club tiendra dans sa salle d'armes de la rue Sainte-Catherine, près Peel, son premier tournoi invitationnel aux cercles d'escrime de la ville.

La rencontre se fera à l'épée de combat, entre équipes représentant les clubs M.A.A.A. Montréal Fencing Club, 17th Duke of York Hussars. La soirée promet d'être des plus intéressantes car on y verra opposées quelques-unes des plus fines lames de la province. En particulier, mentionnons les noms de messieurs P. W. Long, H. Delcortier, J. Maguire, qui sont tous très versés dans le noble sport des armes et qui contribueront pour beaucoup au succès de leurs équipes respectives.

Les entrées sont comme suit:
MONTREAL FENCING CLUB
Equipe no 1 Equipe no 2
Drake capitaine Long (capitaine)
Carteron Morris
Nobbs Deleclier
Maguire Bataille
Taranne (réservé)
17th DUKE OF YORK HUSSARS
Johnson (capitaine)
Prevost
Cleary
Clement

Equipe no 1 M.A.A.A. Equipe no 2
Lévesal (capitaine) B. Markus
Levers Heasley (capitaine)
L. Smith F. Smith
E. Marcus Gomersy

La bataille est remise

Miami, Floride, 25 — La rencontre entre Johnny Rizzo, de Cleveland, et Mickey Walker, de Jersey City, pour le championnat du monde de la catégorie poids-moyen, qui devait avoir lieu hier soir, a été remise à cause de la pluie.

LA LIGUE DES CHEMINS DE FER ET DU TELEPHONE

Le Pacifique Canadien aura beaucoup à faire, lorsqu'il rencontrera, ce soir, au Forum, le Téléphone Bell, dans la seconde et dernière partie de détail pour le championnat de la Ligue des chemins de fer et du téléphone. Non seulement, le Pacifique Canadien aura le désavantage d'un point, en sautant sur la glace, mais il aura un joueur de moins sur son alignement, car Maurice Hébert est dans une fâcheuse situation à l'hôpital Homéopatique, due à une fracture du crâne, lors de la joute entre ces deux équipes, la semaine dernière.

L'absence de Maurice Hébert cause un véritable problème à l'entraîneur du Pacifique Don Smith, car c'est le deuxième joueur qu'il perd depuis trois semaines. Glen Brydson étant monté dans la Ligue Nationale, avec le Montréal.

Toutefois, le Pacifique Canadien ne perd pas espoir, car il est prêt à donner toute son énergie pour vaincre le Téléphone Bell qui a remporté pendant quatre années consécutives le championnat de la Ligue des chemins de fer et du téléphone.

Le Bell est encore une autre fois favori pour remporter le trophée E.-W. Beatty. De plus ses joueurs sont en excellente condition et n'attendent que le moment de faire une lutte coudoie au C.P.R. ce soir.

Avec un point à son avantage, grâce à sa victoire de mercredi soir dernier, le Bell tentera de continuer sa série d'exploits et tiendra sûrement ses nombreux partisans dans une excitation continuelle. Le C.P.R., avec Scotland, Pasg, Gaudette, Gravel et Larose lui donnera du fil à retordre.

S'il faut en juger par l'assistance de la semaine dernière, l'amphithéâtre de la rue Ste-Catherine ouest devrait être rempli ce soir.

Le Northern Electric et le Canadien National feront les frais de la seconde rencontre, pour la coupe des chemins de fer et du téléphone. Ces deux équipes ont fait une partie nulle la semaine dernière, et entendent bien de décider définitivement la suprématie qui existe entre elles.

Marty Griffin partira demain

Demain après-midi, Marty Griffin partira de chez lui, Long Beach, Ca., pour entreprendre une autre saison de baseball. Sa destination première sera Hot Springs, Ark., où il rencontrera plusieurs autres joueurs du club Montréal ainsi que le gérant Holly.

Les joueurs qui seront à Hot Springs n'apporteront même pas leurs uniformes de baseball avec eux. Leur séjour à Hot Springs sera consacré principalement aux bains, afin de perdre ces graisses qui n'est que du superflu. Ces bains seront suivis de marches de cinq milles, tous les matins, à travers les montagnes d'Ozark. D'autres joueurs appartenant à différents clubs seront aussi à Hot Springs en même temps que ceux du Montréal; deux clubs de baseball s'entraîneront là-même, et les joueurs des Royals seront donc dans une atmosphère de baseball.

Herbie Thormaehlen et Tom Guley sont deux autres qui feront partie de ceux qui iront à Hot Springs. Guley, depuis qu'il est avec les Royals, ne s'est jamais senti bien; il attribue ses malaises au climat du Canada qui est plus frais que celui du sud. Il est convaincu maintenant qu'une semaine à Hot Springs le remettra en parfaite condition.

Claret, de Battle Creek, Mich., sera aussi du nombre dimanche prochain Battle Creek est une ville reconnue comme étant saine, mais les personnes engraissées au lieu de maigrir, et à Hot Springs les bains font maigrir ceux qui sont trop gras.

Le gérant Holly y va aussi, non parce qu'il croit en avoir besoin, mais pour voir à ce que les joueurs prennent avantage de l'opportunité offerte. Une semaine à Hot Springs est suffisante; samedi après-midi les joueurs s'embarqueront pour Little Rock; de là, il prendront un wagon du Missouri Pacific pour se rendre directement à Braham. Ils arriveront à l'hôtel St. Anthony dans l'après-midi de dimanche et seront prêts à commencer la pratique avec les autres le lendemain matin.

Le classement des équipes

LIGUE NATIONALE				
Section canadienne				
	G.	P.	N.	Pts
Canadien	22	8	5	49
Toronto	17	11	7	41
Américains	14	14	9	37
Montréal	15	16	6	36
Ottawa	8	24	3	19
Section américaine				
	G.	P.	N.	Pts
Boston	24	8	5	53
Chicago	19	13	3	41
Rangers	15	14	8	38
Détroit	15	14	7	37
Philadelphie	3	30	3	9

Prochaines parties: demain, Toronto à New-York; Rangers, New-York Américains à Ottawa; Détroit à Canadien.

Le Montagnard à Saint-Jérôme

Le club de raquetteurs Le Montagnard fera une sortie en raquettes à Saint-Jérôme, dimanche le 1er mars, avec sa fanfare au complet, sous la présidence de M. J.-Henri Desjardins. Le départ se fera à 9.30 a.m., à la gare du Mile End.

Henri-Hébert vainqueur de la première

Le club Henri-Hébert a fait un grand pas vers le championnat de la Ligue de Hockey Amateur de l'Est en triomphant de son dangereux rival, le Saint-Eusèbe Ind., par 3 à 1 lors de leur première partie de détail. Une minute s'était à peine écoulée que déjà les bouchers de la rue Sainte-Catherine se précipitaient à l'avantage grâce au précis et rapide lancer du joueur de centre, Ethier. Treize minutes plus tard le même joueur devait signaler de nouveau en comptant son deuxième point de la même manière. Faut-il croire que ces lancers, toujours est-il que Sidney Peat, le gardien des filets du St-Eusèbe Ind., se laissa déjouer deux fois de la sorte par des coups qui, règle générale, ne passaient pas au-dessus de la barre.

Le meilleur gardien de buts de la Ligue de l'Est n'a certes pas s'en prendre qu'à la malchance et, peut-être, un peu plus de sang-froid chez lui nous aurait fait trouver l'homme d'autrefois, qui demeurait invincible devant de tels coups. Forbes compta le troisième point des vainqueurs sur une passe de son ami Ethier. Ce dernier joueur fut sans contredit le meilleur sur la glace et l'étoile de son club. Il a donc droit aux trois points et à toutes nos félicitations pour sa belle tenue. La seconde et dernière joute aura lieu lundi soir prochain.

Le Henri-Hébert commença cette dernière joute avec une avance de deux points. Nous devons donc, ce soir que le Saint-Eusèbe Ind. fera l'impossible pour reprendre le terrain perdu et si possible renverser l'avantage et gagner glorieusement le championnat de la Ligue de Hockey Amateur de l'Est.

Lors de la joute de lundi soir dernier les Millionnaires présentèrent l'agréable surprise de vaincre le Montréal-Est par 3 à 1. Au début de la deuxième joute M. Armand Lajoie, président du club des Millionnaires Inc., présenta, comme donateur de la coupe et aux applaudissements de toute la foule, une magnifique coupe en argent à M. Ernest Perreault, défense du Saint-Léonard, comme le joueur élu le meilleur et le plus utile à son club. Tous les officiels de la Ligue étaient présents au milieu du rond et surent présenter leurs meilleures félicitations à l'heureux détenteur.

Alignement des équipes:

Cleveland but Détroit
Wood déf. Venne
Oung défense Kenny
McFarlane défense Hoffinger
Gray centre MacAdam
Dunning avant Steele
M. Brophy avant B. Brophy
Cleveland, subs: Frew, Briden, Doraty, E. Williams, Clark, McBride.
Détroit, subs: Gillie, Herberts, McPherson, Gilhooly, C. Williams, Daly.

Arbitre: Bush, Détroit.

Première période
1. Détroit, B. Brophy (Steele) .3.40
2. Cleveland, Clark (Gxray) 16.03
Punitions: Hoffinger, Kenny.
Deuxième période
3. Détroit, Gilhooly (McPherson) .8.06
4. Cleveland, Clark (Gray) .4.41
Punitions: McFarlane, McAdam, Kenny.
Troisième période
5. Cleveland, Williams .8.16
6. Cleveland, Doraty (Williams) .3.49
7. Détroit, Herberts (D. Brophy) .7.01
Punitions: Hoffinger, McFarlane.

BUFFALO VAINQUEUR

Fort Erie, 25. — Les meneurs de la Ligue Internationale, les Bisons, ont mis deux autres points à leur crédit hier soir en triomphant de Syracuse par un résultat de 6 à 4 dans une joute qui a nécessité dix minutes de jeu supplémentaire.

Lorsque la troisième période prit fin les deux équipes étaient sur un pied d'égalité avec quatre points chacun, mais dans la période additionnelle le club Buffalo a compté deux autres points tout en tenant ses adversaires en échec.

Alignement des équipes:

Buffalo but Syracuse
Taugher but Ironstone
Lederman défense Hughes
Murray défense Paddon
Voss centre Holmes
Martin avant Markle
Gross avant Pelangio

Buffalo, subs: Cain, Jackson, Roth, Cahill, Bogardis, Lauder, White, Gauthier.

Syracuse, subs: Teasdale, Moore, Smith, McKnight, Brown.

Arbitre: Laflamme.

Première période
1. Buffalo, Martin (Voss) .3.30
2. Syracuse, Pelangio (Markle) .10.05
Deuxième période
3. Syracuse, Markle (Holmes) 5.10
Troisième période
4. Buffalo, Voss .1.50
5. Buffalo, Martin (Murray) 4.15
6. Syracuse, Moore (McKnight) 2.55
7. Syracuse, Brown .1.25
8. Buffalo, Lauder (Hoib) .9.25

Période supplémentaire
9. Buffalo, Roth .4.40
10. Buffalo, Voss .4.25

LONDON GAGNE

Windsor, 25. — Le club London a causé une désagréable surprise au club local hier soir car les Tecumseh ont vaincu les Bulldogs par un résultat de 4 à 3 dans une joute très excitante et contestée du commencement à la fin.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	N.	Pts
Buffalo	25	10	4	54
Windsor	19	15	6	44
London	19	16	4	42
Cleveland	18	15	6	42
Pittsburg	1	14	8	40
Détroit	14	24	1	29
Syracuse	9	2	3	21

La coupe Allan

Régina, 25. — Les joutes finales pour la coupe Allan seront disputées à Winnipeg et ce sera le Tecumseh Memorial, trophée junior, à Toronto, telle est la nouvelle annoncée par W. Hamilton, président de l'association amateur du Canada.

Le choix a été fait par vote des différentes sections du pays et Winnipeg l'a emporté sur Vancouver par une faible marge.

Les parties junior seront finies lorsque les aînés commenceront leur finale; la coupe Memorial se disputera les 23 et 25 mars, et une troisième partie si nécessaire sera jouée le 27.

A Winnipeg les hostilités commenceront le 30 mars, se continueront le 1er avril et finalement le 3 avril si nécessaire.

Coincidence avec les parties d'élimination l'assemblée annuelle aura lieu à Winnipeg et les représen-

L'U. de M. rencontre le Sun Life

Ce soir, l'équipe de ballon au panier de l'U. de M. rencontrera l'équipe intermédiaire du Sun Life dans une partie d'exhibition au gymnase du camp Dominion.

La partie commencera à 7 heures 45 p.m., et sera suivie d'une seconde partie de la Sun Life Basketball League, entre le Sun Life senior, et McGill senior.

L'entrée est sur la rue Metcalfe. Le Sun Life intermédiaire est dans la section A, tandis que l'U. de M. est dans la section C.

La lutte promet d'être des plus intéressante et sera vivement contestée, car les étudiants entendent faire bonne figure avec leur équipe au complet, comprenant 2 lignes d'attaque et 2 lignes de défense.

Grossman, Kliger et Perea comme première ligne d'avants; Valade, L'Archevêque et Girard comme réserve. Sur la défense l'inépuisable Couture, de pair avec Loui Dorsey constituent une barrière quasi infranchissable; avec pour réserve Gersovitz et Lévin.

Nous rappelons aux fervents du ballon au panier que l'U. de M. rencontrera le cercle Outremont dans une partie de ligue samedi soir prochain à la Palestre du National.

Dans la Ligue Internationale

Cleveland, 25. — Les Indiens de Cleveland sont restés dans la course au championnat de la Ligue de Hockey Internationale en triomphant hier soir des Olympics de Détroit par un résultat de 4 à 3. La victoire remportée hier soir place le club Cleveland sur un pied d'égalité avec le London pour la troisième position.

Alignement des équipes:

Cleveland but Détroit
Wood but Venne
Oung défense Kenny
McFarlane défense Hoffinger
Gray centre MacAdam
Dunning avant Steele
M. Brophy avant B. Brophy
Cleveland, subs: Frew, Briden, Doraty, E. Williams, Clark, McBride.
Détroit, subs: Gillie, Herberts, McPherson, Gilhooly, C. Williams, Daly.

Arbitre: Bush, Détroit.

Première période
1. Détroit, B. Brophy (Steele) .3.40
2. Cleveland, Clark (Gxray) 16.03
Punitions: Hoffinger, Kenny.
Deuxième période
3. Détroit, Gilhooly (McPherson) .8.06
4. Cleveland, Clark (Gray) .4.41
Punitions: McFarlane, McAdam, Kenny.
Troisième période
5. Cleveland, Williams .8.16
6. Cleveland, Doraty (Williams) .3.49
7. Détroit, Herberts (D. Brophy) .7.01
Punitions: Hoffinger, McFarlane.

BUFFALO VAINQUEUR

Fort Erie, 25. — Les meneurs de la Ligue Internationale, les Bisons, ont mis deux autres points à leur crédit hier soir en triomphant de Syracuse par un résultat de 6 à 4 dans une joute qui a nécessité dix minutes de jeu supplémentaire.

Lorsque la troisième période prit fin les deux équipes étaient sur un pied d'égalité avec quatre points chacun, mais dans la période additionnelle le club Buffalo a compté deux autres points tout en tenant ses adversaires en échec.

Alignement des équipes:

Buffalo but Syracuse
Taugher but Ironstone
Lederman défense Hughes
Murray défense Paddon
Voss centre Holmes
Martin avant Markle
Gross avant Pelangio

Buffalo, subs: Cain, Jackson, Roth, Cahill, Bogardis, Lauder, White, Gauthier.

Syracuse, subs: Teasdale, Moore, Smith, McKnight, Brown.

Arbitre: Laflamme.

Première période
1. Buffalo, Martin (Voss) .3.30
2. Syracuse, Pelangio (Markle) .10.05
Deuxième période
3. Syracuse, Markle (Holmes) 5.10
Troisième période
4. Buffalo, Voss .1.50
5. Buffalo, Martin (Murray) 4.15
6. Syracuse, Moore (McKnight) 2.55
7. Syracuse, Brown .1.25
8. Buffalo, Lauder (Hoib) .9.25

Période supplémentaire
9. Buffalo, Roth .4.40
10. Buffalo, Voss .4.25

LONDON GAGNE

Windsor, 25. — Le club London a causé une désagréable surprise au club local hier soir car les Tecumseh ont vaincu les Bulldogs par un résultat de 4 à 3 dans une joute très excitante et contestée du commencement à la fin.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	N.	Pts
Buffalo	25	10	4	54
Windsor	19	15	6	44
London	19	16	4	42
Cleveland	18	15	6	42
Pittsburg	1	14	8	40
Détroit	14	24	1	29
Syracuse	9	2	3	21

La coupe Allan

Régina, 25. — Les joutes finales pour la coupe Allan seront disputées à Winnipeg et ce sera le Tecumseh Memorial, trophée junior, à Toronto, telle est la nouvelle annoncée par W. Hamilton, président de l'association amateur du Canada.

Le choix a été fait par vote des différentes sections du pays et Winnipeg l'a emporté sur Vancouver par une faible marge.

Les parties junior seront finies lorsque les aînés commenceront leur finale; la coupe Memorial se disputera les 23 et 25 mars, et une troisième partie si nécessaire sera jouée le 27.

A Winnipeg les hostilités commenceront le 30 mars, se continueront le 1er avril et finalement le 3 avril si nécessaire.

Coincidence avec les parties d'élimination l'assemblée annuelle aura lieu à Winnipeg et les représen-

Les Echecs

LE TOURNOI POUR LE CHAMPIONNAT DE LA CITE
La première ronde du tournoi annuel pour le championnat de la cité a été jouée vendredi le 13 février, au Club Montréal.

Ce tournoi est peut-être le plus important qu'il y ait eu dans la métropole jusqu'à ce jour, tant par le nombre que par la qualité des joueurs qui s'y sont inscrits. M. Fox, le champion du Canada, ainsi que le champion actuel de la ville, M. Dardel en font partie de même qu'un inconnu pour les amateurs de Montréal, M. Carl Koch, qui a joué dans un tournoi très important en Allemagne et a remporté le deuxième prix.

Voici l'appariement et le résultat de la première ronde:
Davis 1, Schneider 0; Brisebois 1, Schwartz 0; Rawlings 1-2, Griffin 1-2; Koch 0, Fox 1; Harvey 1; Gaudet 0; Rosenberg 1-2, Phaneuf 1-2; Dardel 1, Wilson 0; Kellerwolf est au repos.

La sauvegarde de l'enfance

La protection de l'enfant éloigné de son foyer ainsi que de la femme — Les orphelins

Québec, 25. (S. P. C.) — La deuxième journée du premier congrès bilingue sur la sauvegarde de l'enfance, qui doit se clore aujourd'hui, a été consacrée à la protection de l'enfant éloigné de son foyer, à la protection de la femme et de ses enfants et à la recherche de foyers pour les orphelins. Mme M. A. Kessil, du Children Bureau, de Montréal, a parlé du travail accompli par l'organisation qui travaille d'abord à protéger les enfants normaux, puis à réhabiliter ceux qui sont devenus dangereux pour la société.

M. George H. Corbett, de la Society for the Protection of Women and Children, Montréal, regrette qu'il soit difficile pour le pauvre de se faire rendre justice devant les tribunaux. Ce n'est pas que les juges cèdent à la vénalité, mais c'est que les honoraires de l'avocat et les frais de Cour s'élèvent trop haut. Il faudrait s'organiser pour secourir les familles pauvres qui doivent aller devant les tribunaux.

M. l'abbé Victorin Germain, chapelain de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul à Québec, a parlé des enfants abandonnés à qui on a trouvé des parents. Depuis le commencement du monde, la vie a fait des victimes et parmi ces victimes il n'y en a pas qui inspirent autant la pitié que ces petits enfants abandonnés par des parents sans cœur ou laissés dans des hôpitaux par des jeunes filles qui ne sont pas en mesure d'en prendre soin.

Les enfants trouvés de la partie est de la province de Québec constituent la plus grande partie de la famille de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul qui abrite plus de sept cents petits au-dessous de trois ans. Quarante-cinq religieuses, cent trente-cinq gardes, trois étudiants et quatre médecins sont là pour en prendre soin. L'hôpital de la Miséricorde, autrefois installé au numéro 14, rue Couillard, constitue maintenant une section de l'institution Saint-Vincent-de-Paul.

Le nombre croissant des enfants que la Crèche doit accueillir exige qu'on agisse immédiatement pour trouver des parents à ces petits. Une campagne de publicité a été lancée: les gens de la ville et de la région ont noblement répondu à l'appel. Nous avons confiance, conclut l'abbé Germain, en pensant que l'idée est maintenant lancée dans le public, et que la pratique de l'adoption des enfants va se répandre de plus en plus. Le fait que plusieurs de ces enfants adoptés il y a dix, quinze ou vingt ans ont fait d'excellents sujets, a largement contribué au succès du mouvement et un nombre de plus en plus grand de pères et de mères éventuels visitent tous les jours nos petits.

Le cours de M. Dombrowski

M. Henri Dombrowski, professeur de littérature française à l'université de Montréal, prononcera ce soir une conférence publique sur Prosper Mérimée. Cette conférence fait partie de la série de conférences publiques sur le "Conte et la Nouvelle au XIXe siècle" que prononce M. Dombrowski au cours de cette saison universitaire.

Ledger succombe à sa blessure

William J. Ledger, 21 ans, 1775, North Avenue, commis à une succursale de la banque de Toronto, est mort hier à l'hôpital Royal Victoria des suites d'une blessure que lui avait infligée Alphonse Dorais, caissier à la même banque, le 17 février courant.

Les deux employés discutaient des vols à main armée au moment de l'accident. Ledger se présentait devant Dorais avec son doigt levé, en guise de revolver. Dorais saisit l'arme qu'il avait à sa portée et tira sur la gâchette, croyant qu'elle n'était pas chargée. Le coup partit et Ledger tomba. Dorais se porta à son secours et le fit transporter à l'hôpital.

Interrogé par les détectives, Ledger a déclaré que c'était un accident sans imputer de blâme à son camarade.

CHEZ LES ACADIENS de la LOUISIANE

Voyage organisé et dirigé par le "Devoir" via Canadian National — Illinois Central — Southern Pacific

Départ de Montréal: dimanche, 12 avril 1931

Retour: mardi 28 avril — Billet valide jusqu'au 15 juin

A l'aller, le long du Mississippi, sur les traces des pionniers de la Nouvelle-France

Visite de CHICAGO, ST-LOUIS, le fort de CHARTRES, VICKSBURG, NATCHEZ, la NOUVELLE-ORLÈANS et CINQ JOURS au pays LOUISIANAIS d'EVANGELINE.

Au retour, en paquebot, par le golfe du Mexique et l'Atlantique jusqu'à New-York

Retour facultatif par toutes routes

PRIX DE MONTREAL ET RETOUR: 16 JOURS

Lit du haut	\$183.	Compartment à 2, par personne	\$225.
Lit du bas	\$195.	Salon à 3, par personne	\$230.

Billets à prix spéciaux de toutes les gares du Canada et des Etats-Unis

TOUS FRAIS COMPRIS: Chemin de fer, pullman, cabine extérieure de première classe, visites, excursions en autobus, séjour aux hôtels, repas sur le paquebot. NE SONT PAS COMPRIS: les pourboires et les repas en dehors du paquebot.

Places limitées — S'inscrire tôt.

Le "Devoir" Service des Voyages

430, Notre-Dame Est — Tél. HARBOUR 1241 — Montréal

L'assurance de chômage

Le projet d'un député ontarien

Toronto, 25 (S.P.C.) — Le débat sur le discours du Trône qui se poursuit actuellement à la Législature ontarienne a été marqué hier par une proposition et une motion qui sortaient vraiment de l'ordinaire. M. James Lyons, de Sault-Sainte-Marie, un député conservateur et un ancien ministre, a proposé un système d'assurance obligatoire contre le chômage. M. H. C. Nixon, le chef du groupe progressiste, a demandé qu'on adopte un programme de stricte économie et qu'on commence par réduire les salaires des ministres, des hauts fonctionnaires et des membres de la Commission des liqueurs.

M. Lyons a félicité le gouvernement fédéral des mesures qu'il a adoptées pour remédier au chômage. Il faut admettre cependant que ce sont les gens de la campagne qui en retirent le plus d'avantages. Les gens des villes sont plus en mesure d'acheter les produits de la ferme grâce au travail qu'ils ont obtenu, mais ce sont eux qui portent le coût en définitive parce que ce sont eux qui paient le plus de taxes. Il faut chercher une solution plus pratique et plus équitable au problème du chômage pour l'avenir.

Le Canada est un jeune pays qui échappait jusqu'en ces dernières années aux problèmes sociaux et industriels qui se posent pour les pays de l'Europe. Mais comme notre population augmente, que nos centres urbains se développent, nous pouvons nous attendre maintenant à des crises de chômage périodiques. Il est temps pour nous d'établir un système qui protège le chômeur involontaire.

Ce système d'assurance contre le chômage devrait être obligatoire. L'ouvrier, le patron et l'Etat contribueraient à la formation d'un fonds qui serait administré par une commission semblable à celle des accidents du travail. Il faudrait éviter les abus auxquels a donné lieu le système des "doles". L'assurance, par exemple, ne pourrait rien retirer avant d'avoir été inscrit un an, avant d'avoir passé un certain temps sans travailler; il ne pourrait recevoir plus de 50% de son salaire habituel et il ne pourrait retirer ainsi du secours pendant plus d'un an.

La motion de M. Nixon se lit comme suit: Cette Chambre est d'avis qu'il faudrait inaugurer une ère d'économie radicale dans l'administration provinciale par la réduction du salaire des ministres du cabinet et du chef de l'opposition, de l'indemnité des députés, des salaires des membres de la Commission des liqueurs et des salaires des hauts fonctionnaires.

Pour les convalescents

Le comité exécutif a décidé hier de donner au Convalescent Home neuf arpents de terrain à la Côte-des-Neiges; ce terrain constitue la souscription de la ville à l'établissement de cette maison pour convalescents. La province y a souscrit \$100,000; M. C.-W. Lindsay a lancé le mouvement de souscription pour cette fondation en donnant \$50,000.

M. Bray a signé hier le contrat avec la maison Eaton pour l'usage public le soir de son terrain de stationnement, rue Victoria.

Le traité du flétan

Washington, 25 (S.P.A.) — Le sénat a sanctionné le traité conclu entre les Etats-Unis et le Canada pour la protection des pêcheries de flétan dans le nord du Pacifique et la mer de Behring. Ce traité avait été passé à Ottawa le 9 mai 1930.

Traitement fermée de l'A.C.J.C.

Tous les membres de l'A. C. J. C. sont chaleureusement conviés à s'inscrire pour la retraite fermée qui aura lieu du 10 au 19 avril, à la villa Saint-Martin. Cette retraite est organisée par le comité régional de Montréal. Pour s'inscrire, s'adresser au secrétaire régional, 77, rue de la Providence, Tél. HA 6235, le soir, WA 9060W, le soir.

Amis, répondons nombreux à cet appel!

Une semaine liturgique

Du 7 au 10 avril à Ottawa — Patronage de S. G. Mgr Forbes — Offices religieux et conférences

Du 7 au 10 avril aura lieu à Ottawa une semaine liturgique. Sa Grandeur Mgr Forbes accorde son haut patronage à l'événement, et les offices religieux relatifs à ces journées seront célébrés dans sa cathédrale. Le programme comprendra une série de conférences. Il sera publié dans quelque temps.

La liturgie faisant appel à l'architecture, à la sculpture, à la peinture, à l'éloquence, à la poésie, à la musique, les conférences seront nécessairement variées. Quant aux offices religieux, ce seront des modèles de liturgie. Ainsi, au double point de vue offices et conférences, l'événement qui marquera la semaine de Pâques à Ottawa offre un intérêt exceptionnel.

Les conférences

L'EAU

Quel parti l'homme a su tirer de ce merveilleux outil et comment il s'en sert pour son grand bien — Causerie de M. Jean Flahaut

Comme le faisait prévoir le sujet annoncé, M. le professeur Flahaut s'est appliqué dans la causerie qu'il a faite, hier soir, à l'Université de Montréal, sous les auspices de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, à montrer quel parti l'homme a su tirer de l'eau, comment il s'en sert pour son grand bien.

Il ne s'agissait pas de fixer l'action biologique de l'eau, de montrer sa nécessité pour l'entretien de la vie animale et végétale, ni dans un autre ordre d'idées, du rôle politique des fleuves et des océans. C'est du point de vue de l'ingénieur et du chimiste que le conférencier a envisagé la question de l'eau; c'est en tant qu'instrument de travail qu'il le considère.

Il montre d'abord en elle un agent mécanique, utilisé par le moyen de moteurs hydrauliques, roues à aubes ou à augets, roues Pelton, turbines, grâce auxquels des métiers, des machines, des dynamos, etc., peuvent être mis en oeuvre.

Vaporisée, on peut l'utiliser dans la machine à vapeur, dans les turbines à vapeur. Elle sert d'intermédiaire pour transformer l'énergie chimique d'un combustible en énergie mécanique, en passant par la forme calorifique.

Ici, le conférencier fait allusion aux travaux de Georges Claude, réussissant à utiliser la chaleur accumulée dans les eaux des mers tropicales et équatoriales et signalant, en passant, les principes fondamentaux de la thermodynamique sur lesquels repose la science des machines thermiques.

Dans l'industrie minière, l'eau peut servir comme projectile, à l'abattage des terrains où se trouve le minerai; elle peut, dans les laveries, servir à la concentration par la procédé de flottation (ou flottage), assurer la séparation des parties utiles de la gangue ou parties stériles qui les accompagnent. Aujourd'hui, ces méthodes ont acquis une telle importance que leur introduction permet des économies qui se chiffrent par dizaines et centaines de millions de dollars, et une perfection telle qu'on retire jusqu'à 90% du métal de minerais qui n'en contiennent pas plus de 1%.

L'eau sert également comme dissolvant dans les industries extractives: exploitation des gisements de nitrate de sodium, de borax, de sel gemme et de sel marin, etc. Elle intervient dans le raffinage du sucre; c'est le milieu où s'accomplissent bon nombre des opérations de l'industrie chimique, comme la fabrication de la soude Solvay, de l'acide chlorhydrique, de l'acide sulfurique, etc.

Les sels des océans ont été graduellement enlevés aux continents au cours de longues périodes par les eaux de ruissellement et d'infiltration. L'eau peut encore servir à l'exploitation systématique des dépôts qu'ils ont formés dans la croûte terrestre.

A propos des solutions, M. Flahaut signale l'influence des corps dissous sur la température d'ébullition et sur la température de congélation des liquides. Il attire l'attention sur les propriétés singulières des mélanges azéotropiques. Il parle également des phénomènes osmotiques et insiste sur le rôle de l'eau dans l'électrochimie par voie humide. Il touche également aux solutions colloïdales et montre le rôle de l'absorption en teinture.

La dernière partie de la conférence est consacrée aux actions chimiques de l'eau, de son rôle dans la formation des divers produits industriels. Des expériences illustrent les réactions dont il est question: formation de l'acétylène au contact du carbure de calcium, de phosphure d'hydrogène au contact de phosphure de chaux; d'oxygène, avec l'oxylyth, etc. Le conférencier attire l'attention des auditeurs sur l'importance des phénomènes d'hydrolyse: rouissage du lin, fabrication du glucose, saccharification de l'amidon de l'orge dans les brasseries, etc.

Au cours de sa causerie, M. Flahaut a signalé une foule de problèmes que seule une étude scientifique systématique a pu résoudre et énoncé des principes qui ont guidé les industriels dans l'exploitation économique des produits naturels, grâce à l'eau, qui, véritablement, est un merveilleux outil, aux mains de l'homme instruit et entreprenant.

Le conférencier fut présenté par le docteur Gendreau, président de l'Association. M. André de Passillé, de l'Ecole Polytechnique, s'est occupé de la partie expérimentale.

Complets de Jersey de laine

pour garçonnets de 2 à 7 ans.

Modèle 2 pièces en tricot serré de fine laine et de fil, très résistant et irrétrécissable. Gilet à encolure "Polo", culotte droite de même tricot que le gilet et finie d'un tricot élastique à la taille.

Teintes fantaisie sur fond vert, beige, brun, bleu foncé, bleu poudre ou rouge.

CHACUN

.98

LA NAVIGATION

La Cunard et les ouvriers

On calcule que le contrat de construction du nouveau navire de 73,000 tonnes de la ligne Cunard va procurer d'ici la fin de l'année du travail à près de 250,000 hommes dans les diverses industries. La construction même du navire sur la Clyde avance rapidement et on prévoit que la John Brown and Company, qui en a le contrat, annoncera que le navire pourra être lancé au début de l'été et qu'il sera remis aux mains de la ligne Cunard avant le mois de septembre 1933. A la fin de cette année, plus de deux mille hommes seront occupés à travailler à ce navire et 1,000 autres travailleront dans les cours pour la même construction, ce qui fera un total de 3,000 hommes, lesquels continueront à travailler jusqu'à son complet achèvement.

En plus des hommes qui construisent la carène et qui préparent les pièces d'assemblage, les bouillottes, une multitude d'ouvriers, qu'on estime à près d'un quart de million sont occupés dans diverses industries à préparer des lits, des meubles, de la vaisselle et le reste. On calcule que le nombre des lits s'élèvera à 4,000; qu'il faudra 30,000 pièces de vaisselle d'argent, 60,000 ustensiles fabriqués à Sheffield, et des milliers de verres et autres vaisselle. Les électriciens enfourneront dans les fours les planchers du vaisseau plus de 100 milles de câbles et de fils, pendant que des remorqueurs, des marbriers, des plombiers et autres artisans apporteront leur part de travail à la construction du navire. Les sous-traitants s'élèveront à \$15,000,000, croit-on.

En plus de tout le travail mentionné, les syndicats de la Clyde vont faire exécuter des travaux de creusement pour un montant de \$400,000, afin de permettre au nouveau navire de glisser sans danger sur cette rivière.

La Southern Railway Company fait aussi construire un nouveau quai à Southampton spécialement pour l'accostage du nouveau navire. Ces deux entreprises occupent aussi un bon nombre d'ouvriers.

Québec brumeux?

La Compagnie Générale Transatlantique nous fait tenir une coupure de journal anglais intitulée: "Paris a perdu sa gaieté". Dans cet article, un auteur dit que Paris n'a plus de raison de passer pour une ville gaie aux yeux de l'étranger. C'est une ville triste que Paris, dit-il. Ses boulevards avec leurs tables entourées de couples riants et tapageurs n'existent plus. Ils sont déserts et sombres... Vous aurez l'impression, avertit-il les étrangers, d'être à "Québec", à Berne, à Copenhague, ou dans quelque autre sous-préfecture "brumeuse" des provinces françaises. Ça ne vaut réellement pas la peine de faire le voyage, dit-il.

"Depuis quand Québec est-il brumeux (gloomy)? demande le chef de la publicité de la Compagnie Générale Transatlantique. Certainement pas à ce temps-ci de l'année avec sa belle neige blanche, ses journées ensoleillées et ses attractions sportives si diverses et si agréables", répond le publiciste.

La messe en mer

Le Pacifique Canadien a toujours

Chez DUPUIS

Rues Ste-Catherine — St-André — Demontigny — St-Christophe — Plateau 5151



Blouses de broadcloth

Ces blouses sont d'un broadcloth de qualité résistante qui fait qu'elle se vendent d'ordinaire .59, .79 et .98. Choix de teintes unies à rayures ou fantaisie, garanties inaltérables au lavage. Coupe ample et confection parfaite; un grand nombre avec empiècement double. Collet droit ou genre sport avec boutonnière pour le fermer comme un faux col. Encolures: 11 à 13 1/2.

CHACUN

.45 3 pour 1.25

Gilets Jerseys "Regent"

Ces jerseys sont non seulement élégants mais aussi confortables et offerts demain à un prix très bas. Bon tricot tout laine, ou soie et laine garni de teinte contrastante au collet et aux poignets ainsi qu'à la taille. Leur prix ordinaire n'est pas .98, mais 1.59. Tailles 22 à 32. Spécial de la vente ECLIPSE.

CHACUN

chacun,

.79

Commandes téléphoniques remplies avec soin — Plateau 5151 — Local 102

DUPUIS FRERES — au rez-de-chaussée

DUPUIS FRERES
— au rez-de-chaussée
(près du buffet)

Dupuis Frères

J.-N. DUPUIS, prés. honoraire ALBERT DUPUIS, président
A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

Chandails pour garçonnets

Modèle avec col "Polo" à deux boutons. Deux poches sur le devant. Tricot de laine très serré, épais, irrétrécissable et confection solide pouvant résister aux plus rudes usages, aux jeux, etc. Couleurs unies ou fantaisie de bleu foncé, bleu pâle, beige, brun ou vert. Tailles 22 à 32.

SPECIAL, chacun

.59



ERNEST LAVIGNE

Organiste à St-Jean-Baptiste
Professeur de piano, orgue, théorie, solfège.
958, avenue Duluth Est
Tél. FRONTENAC 5344 — Montréal

Petite vie des saints

25 FEVRIER
LE BIENHEUREUX DIDACE CARVALHO

Didace naquit à Colimbre en 1578. A seize ans, tout brûlant du désir de se consacrer à la conversion des infidèles, il se présenta au noviciat de la Compagnie de Jésus. Il partit pour le Japon en 1608.

Il fut un excellent missionnaire. Il fonda de nouvelles églises; le premier il pénétra dans de vastes provinces, pour y jeter à pleines mains la bonne semence de l'Evangile; il franchit les frontières du Japon pour aller porter le nom de Jésus dans les royaumes limitrophes. Aucun souci de sa personne ou de sa santé ne peut arrêter l'ardeur du zèle qui le dévore.

Dieu destinait cette belle vie à la glorieuse fin du martyre. Saisi par ses persécuteurs, il fut dépouillé de ses vêtements et plongé, au milieu des rigueurs terribles de l'hiver japonais, dans l'eau glacée d'un fleuve. Dans ces affreuses souffrances Didace chantait des cantiques et animait de sa parole ardente les chrétiens qui contemplaient son supplice. Didace mourut après être demeuré quatre heures consécutives dans l'eau glacée. Il avait 46 ans.

Un sommeil prolongé

remet le bébé en train

"Notre bébé nous tint éveillés plusieurs fois la nuit, jusqu'à ce que nous commençâmes à lui donner un peu de Castoria après son dernier repas, dit une mère de l'Ohio. Il dormit profondément dès la première nuit, et cela parut lui faire énormément de bien". Les spécialistes pour bébés recommandent la Castoria de Fletcher et des millions de mères savent que ce produit purement végétal et inoffensif vient en aide aux bébés qui souffrent de coliques, de constipation, de rhumes, de diarrhée, etc. La signature de Fletcher se trouve toujours sur l'enveloppe du Castoria authentique. Evitez les contrefaçons.

L'Oiseau Bleu

Revue mensuelle illustrée, publiée par la Société Saint-Jean-Baptiste, de Montréal

Directeur: Alphonse de la Rochelle.

Collaborateurs: Hermas BAS-TIEN, l'abbé Etienne BLANCHARD, Marie-Claire DAVELUY, Roger DU VERNAY, René GUENETTE, Yolande LAVIGNE, Dr A.-A. L. Michelle LE NORMAND, E.-Z. MASSICOTTE, Claude MELANÇON, Marie-Rose TURCOT, etc.

L'OISEAU BLEU est publié en deux doubles et illustré par Louis-Joseph Dubois, L. de L., James McIsaac.

L'abonnement part de janvier: 50 sous par année.

1182, rue Saint-Laurent, Montréal